HEDIOS LIFE

CONTRAT D'ASSURANCE-VIE INDIVIDUEL DE TYPE MULTISUPPORT

Le plus grand choix

N° 2256

MARS 2025

Réf. 5414-1 (03/2025)

PROPOSITION D'ASSURANCE VALANT NOTE D'INFORMATION (2/2)
CONDITIONS CONTRACTUELLES

SOMMAIRE

ENTREPRISE CONTRACTANTE : DÉNOMINATION ET FORME JURIDIQUE 3
1. NOM COMMERCIAL DU CONTRAT 3
2. CARACTERISTIQUES DU CONTRAT 3
a. Définition contractuelle des garanties offertes 3
b. Durée du contrat 3
c. Modalités de versement des primes 3
d. Délai et modalités de renonciation au contrat 3
e. Formalités à remplir en cas de sinistre 4
f. Précisions complémentaires relatives à certaines catégories de contrats 4
g. Informations sur les primes relatives aux garanties principales et complémentaires lorsque de telles informations s'avèrent appropriées 5
h. Loi applicable et régime fiscal 5
3. RENDEMENT MINIMUM GARANTI ET PARTICIPATION 6
a. Taux d'intérêt garanti et durée de cette garantie 6
b. Indications des garanties de fidélité, des valeurs de réduction et des valeurs de rachat 6
c. Modalités de calcul et d'attribution de la participation aux bénéfices 7
4. PROCÉDURE D'EXAMEN DES LITIGES 7
5. SOLVABILITÉ ET SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSUREUR 7
6. DATES DE VALEUR 7
a. Dates de valeur retenues lors d'une opération 7
b. Dates d'effet des opérations 7
c. Cas particuliers relatifs aux unités de compte 8
7. GESTION DU CONTRAT 8
a. Mode(s) de gestion 8
b. Autres opérations 9
8. TERME DU CONTRAT 9
9. MODALITES D'INFORMATION 9
10. CLAUSE BENEFICIAIRE 10
11. AUTRES DISPOSITIONS 10
a. Langue 10
b. Monnaie Légale 10
c. Prescription 10
d. Fonds de garantie des assurances de personnes 10
e. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme 10
f. Échange automatique d'informations (FATCA-CRS OCDE) 11
g. Techniques de commercialisation à distance 11
h. Traitement et protection des données à caractère personnel 11
i. Transparence de l'intégration des risques en matière de durabilité et de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (Règlements SFDR et Taxonomie) 12
ANNEXE : LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE 13
PRESENTATION DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT 14

CONTRAT D'ASSURANCE-VIE INDIVIDUEL DE TYPE MULTISUPPORT
N° 2256

Le contrat Hedios Life est composé :

- de la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information constituée de deux documents :
  - la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (1/2) – Bulletin de souscription, ci-après dénommée bulletin de souscription
  - la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) – Conditions Contractuelles, ci-après dénommée conditions contractuelles, comprenant la Présentation des supports d'investissement ; elle est remise préalablement à la souscription et précise les dispositions essentielles du contrat ainsi que les droits et obligations réciproques du souscripteur et de Suravenir
- des Conditions Particulières qui précisent les caractéristiques et garanties du contrat du souscripteur
- des avenants adressés au souscripteur lors de toute modification apportée à son contrat (exemples : rachat partiel, versement complémentaire, arbitrage)

La Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) – Conditions Contractuelles constituera les Conditions Générales de votre contrat à compter de la date de signature de la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (1/2) – Bulletin de souscription.

ENTREPRISE CONTRACTANTE : DÉNOMINATION ET FORME JURIDIQUE

Nom : Suravenir
Adresse : 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9.
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances / SIREN 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09).

1. NOM COMMERCIAL DU CONTRAT

Le contrat Hedios Life n° 2256 est un contrat individuel d'assurance sur la vie de type multisupport, régi par le code des assurances et relevant des branches 20 (*Vie-Décès*) et 22 (*toutes opérations comportant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de vie humaine et liées à des fonds d'investissement*).

2. CARACTERISTIQUES DU CONTRAT

La souscription de ce contrat est réservée aux personnes physiques ayant leur résidence principale en France.
En souscrivant le contrat d'assurance-vie individuel Hedios Life, le souscripteur valorise un capital ou se constitue un complément de retraite à partir des différents supports d'investissement mentionnés dans la Présentation des supports d'investissement de la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information.

a. Définition contractuelle des garanties offertes

- Le contrat Hedios Life offre :
  - En cas de vie du souscripteur au terme du contrat : paiement d'un capital et/ou d'une rente viagère.
  - En cas de décès du souscripteur : paiement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).

Pour les droits exprimés en euros du fonds en euros, le contrat prévoit le versement d'un capital au moins égal aux sommes versées, nettes de frais sur versement(s), diminuées des frais annuels de gestion. Ce capital est augmenté de la participation aux bénéfices du contrat, dans les conditions prévues au point **3.c**.

Pour les droits exprimés en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

b. Durée du contrat

Après réception du bulletin de souscription dûment signé, ainsi que de l'ensemble des pièces nécessaires à la souscription, le contrat et les garanties prennent effet à la date mentionnée sur les conditions particulières émises par Suravenir, sous réserve de l'encaissement effectif du premier versement du souscripteur par Suravenir. Le souscripteur choisit à la souscription la durée du contrat Hedios Life qui peut être viagère ou fixe :

- durée viagère : la souscription prendra fin en cas de décès ou, par anticipation, en cas de rachat total
- durée fixe : la souscription prendra fin à la date d'échéance prévue (minimum 8 ans, maximum 85 ans moins l'âge du souscripteur), en cas de rachat total ou en cas de décès.

c. Modalités de versement des primes

- Versement initial : à la souscription, le souscripteur réalise un premier versement de 1 000,00 € minimum, qu'il peut compléter à tout moment par des versements libres ou programmés.
- Versements libres : pour un montant minimum de 1 000,00 €, seuls ou en complément de ses versements programmés. Chaque support d'investissement choisi doit être alimenté à hauteur de 100,00 € minimum, sauf en cas de choix du mandat d'arbitrage (point **7**).
- Versements programmés : le souscripteur a la possibilité de programmer des versements mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels (prévoir un minimum de 100,00 €/mois, 300 €/trimestre, 600 €/semestre, 1200 €/an). Les versements programmés doivent être répartis avec un minimum de 100,00 € par support, sauf en cas de choix du mandat d'arbitrage (point **7**). Le souscripteur peut choisir l'ajustement automatique de ses versements programmés : il s'agit de faire évoluer automatiquement et annuellement leur montant, selon un indice qui lui sera communiqué chaque année (ajustement annuel des versements) dans son relevé d'information annuel. L'évolution sera appliquée au prorata de la répartition des supports de son versement programmé. Le souscripteur peut, à tout moment, les augmenter ou les diminuer, les interrompre, puis les reprendre. En cas de suspension des versements programmés, le contrat se poursuit et le souscripteur peut continuer à effectuer des versements libres. Le premier versement programmé sera réalisé à l'issue de la période de renonciation. Lorsque deux versements programmés successifs n'ont pas été réalisés (notamment en cas de refus de l'établissement bancaire pour des raisons techniques, financières, …), Suravenir se réserve le droit de suspendre l'appel des versements programmés.

Chaque versement net de frais, libre ou programmé, est investi sur les supports d'investissement que le souscripteur a sélectionnés, sauf en cas de choix du mandat d'arbitrage (point **7**). À défaut de précision de la part du souscripteur, Suravenir appliquera la répartition effectuée lors du dernier versement.
Le versement net de frais affecté à un support d'investissement est divisé par la valeur liquidative de ce support pour obtenir le nombre de parts qui est attribué au souscripteur. Ce nombre est arrondi au dix-millième le plus proche.
Les versements sont exclusivement libellés en euros.

Dans le cas où la possibilité d'investir sur le fonds en euros serait supprimée, les versements programmés mis en place sur ce fonds en euros seraient automatiquement suspendus.

d. Délai et modalités de renonciation au contrat

Le souscripteur peut renoncer au présent contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle il est informé de la conclusion du contrat Hedios Life, à savoir :

- en cas de signature manuscrite du bulletin de souscription : date de la réception des conditions particulières de son contrat, adressées par voie postale
- en cas de signature électronique du bulletin de souscription : date de la signature de ce bulletin.

Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée ou envoi recommandé électronique avec avis de réception, envoyée à l'adresse suivante : Suravenir - Service Gestion Vie - TSA 20004 - 35917 Rennes Cedex 9 ou assistance-vie@suravenir.fr.
Elle peut être faite selon le modèle de lettre ci-dessous :
"Je soussigné(e) (nom, prénom et adresse du souscripteur) déclare renoncer à la souscription du contrat Hedios Life, que j'ai signée le (_____) et vous prie de bien vouloir me rembourser l'intégralité des sommes versées dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente lettre. Le motif de ma renonciation est le suivant : (_____). Je reconnais également être informé(e) que toutes les garanties cessent à la date de réception par Suravenir de la présente lettre de renonciation." Date et signature.
Au-delà de ce délai, les sommes non restituées produisent de plein droit intérêt au taux légal majoré de moitié durant deux mois, puis, à l'expiration de ce délai de deux mois, au double du taux légal.
La faculté de renonciation s'exerce conformément à l'article L. 132-5-1 du code des assurances.
Le défaut de remise des documents et informations prévus à l'article L. 132-5-2 du code des assurances entraîne de plein droit la prorogation du délai de renonciation jusqu'au trentième jour calendaire révolu suivant la date de remise effective de ces documents dans la limite de huit ans à compter de la date à laquelle le souscripteur est informé que le contrat est conclu.
L'exercice de la faculté de renonciation met fin à toutes les garanties de la souscription.

e. Formalités à remplir en cas de sinistre

Le décès du souscripteur met fin à sa souscription du contrat Hedios Life.
Le capital décès, correspondant à la valeur déterminée conformément au point **3** est versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) par le souscripteur, déduction faite des avances non remboursées et intérêts y afférents.
La valeur de ce capital est arrêtée à la date de connaissance du décès par Suravenir, matérialisée par la date d'enregistrement qui suit la réception de l'acte de décès ou de notoriété.
Conformément à l'article L. 132-5 du code des assurances, le capital décès est revalorisé dans les conditions suivantes :

- Pour les engagements exprimés en euros, de la date du décès du souscripteur jusqu'à la date de connaissance du décès par l'assureur, la revalorisation s'effectue selon les dispositions contractuelles prévues au point **3**
- Pour les engagements exprimés en euros et en unités de compte, à compter de la date de connaissance du décès par l'assureur et jusqu'à la date de réception de l'ensemble des pièces nécessaires au règlement, la revalorisation s'effectue selon les modalités définies au 2° de l'article R 132-3-1 du code des assurances.

Le capital décès est réglé dans un délai de 30 jours à compter de la réception par Suravenir de l'ensemble des pièces nécessaires, dont le bulletin de décès du souscripteur. La liste des pièces justificatives est celle en vigueur à la connaissance du décès. Le montant versé est diminué des éventuels prélèvements sociaux et fiscaux.
Au-delà de ce délai, le capital non versé produit de plein droit intérêt au double du taux légal durant deux mois puis, à l'expiration de ce délai de deux mois, au triple du taux légal.

f. Précisions complémentaires relatives à certaines catégories de contrats

Frais et indemnités de rachat et autres frais prélevés par l'entreprise d'assurance
Les frais liés au contrat Hedios Life et prélevés par Suravenir sont les suivants :

- « Frais à l'entrée et sur versements » :
  - 0,00 % lors de la souscription et lors de chaque versement
- « Frais en cours de vie du contrat » :
  - Frais annuels de gestion en cas de gestion libre :
    - 0,60 % sur la part des droits exprimés en euros
    - 0,60 % sur la part des droits exprimés en unités de compte
  - Frais annuels de gestion en cas de mandat d'arbitrage :
    - 0,85 % sur la part des droits exprimés en unités de compte

Les frais annuels de gestion sont calculés quotidiennement sur la base de l'encours journalier, pour le fonds en euros comme pour les unités de compte, et sont prélevés en nombre de parts d'unités de compte et/ou en euros :

  - pour le fonds en euros, en une fois, lors de la revalorisation annuelle, ou en cours d'année, en cas de sortie totale (rachat, arbitrage, conversion en rente, décès)
  - pour les unités de compte, chaque mois, ou en cours de mois, en cas de sortie totale (rachat, arbitrage, conversion en rente, décès).
- « Frais de sortie » :
  - 3 % sur quittances d'arrérages
  - option pour la remise de titres en cas de rachat total, de décès ou au terme : 1 % des fonds gérés réglés sous forme de titres

Les opérations non mentionnées ci-dessus sont gratuites.

Énonciation du fonds en euros
Le contrat Hedios Life propose un fonds en euros, dont les caractéristiques sont précisées dans la Présentation des supports d'investissement à la fin des présentes Conditions Contractuelles. Cette présentation est également disponible sur simple demande auprès de votre distributeur.
Suravenir se réserve la possibilité à tout moment d'ajouter de nouveaux fonds en euros, de restreindre ou supprimer la possibilité d'investir sur un ou des fonds en euros existants.
Dans le cas où la possibilité d'investir sur le fonds en euros serait supprimée, les versements programmés mis en place seraient automatiquement suspendus.

Énonciation des unités de compte de référence
Les unités de compte de référence peuvent être des unités de compte obligataires, en actions, diversifiées, immobilières (SCI, SCP, SCPI ou OPCI), des produits structurés, des supports à fenêtre de commercialisation ou des unités de compte de toute nature, sélectionnées par Suravenir.
La liste des unités de compte de référence se trouve dans la Présentation des supports d'investissement à la fin des présentes Conditions Contractuelles. Cette liste est également disponible sur simple demande auprès de votre distributeur.
Les unités de compte sont des placements à long terme dont les valeurs liquidatives peuvent enregistrer à un instant donné des variations, parfois importantes, à la hausse ou à la baisse.

Par ailleurs, Suravenir se réserve la possibilité à tout moment d'ajouter des nouveaux supports d'investissement, de restreindre ou supprimer la possibilité d'investir sur un ou des supports d'investissement existants.
Dans le cas où la possibilité d'investir sur un support d'investissement serait supprimée, les versements programmés mis en place sur ce support seraient automatiquement transférés vers son support de substitution, ou vers le fonds en euros Suravenir Rendement, ou suspendus.
En cas de disparition ou de déréférencement d'une unité de compte, une autre unité de compte de même nature lui sera substituée et les encours seront automatiquement transférés vers son support de substitution, ou vers un fonds à vocation sécuritaire du choix de Suravenir.

Caractéristiques principales des unités de compte
Pour chaque unité de compte éventuellement sélectionnée par le souscripteur lors de la souscription du contrat et lors des mouvements d'arbitrage et de versement, l'indication des caractéristiques principales est effectuée, conformément à l'article A. 132-4 du code des assurances, par la remise au souscripteur de l'un ou plusieurs des documents suivants, selon le support concerné, lors d'un premier investissement sur celui-ci : Document d'Informations Clés ou Document d'Informations Spécifiques (DIS), prospectus du support, annexe complémentaire de présentation, note détaillée.
Le Document d'Informations Clés (DIC) ou la note détaillée sont par ailleurs disponibles sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et sur le site Internet de chacune des sociétés de gestion.

Frais pouvant être supportés par les unités de compte
Les frais spécifiques des supports d'investissement, pouvant être prélevés par les sociétés de gestion ou par Suravenir, sont détaillés, selon le support concerné, dans l'un et/ou l'autre des documents suivants remis au souscripteur lors d'un premier investissement sur celui-ci : Document d'Information Clés ou Document d'Informations Spécifiques, prospectus du support, annexe complémentaire de présentation, note détaillée. Ils sont également disponibles sur simple demande auprès de votre distributeur.

Modalités de versement du produit des droits attachés à la détention d'une unité de compte
- pour **les supports dits de capitalisation**, lorsque des produits financiers sont dégagés, ceux-ci sont directement capitalisés dans la valeur de l'unité de compte.
- pour **les supports dits de distribution**, lorsqu'ils distribuent des dividendes, ceux-ci sont réinvestis dans le support en unités de compte, ce qui se traduit par une augmentation du nombre d'unités de compte.
- pour **les obligations et pour les supports de distribution appartenant à la catégorie des produits structurés** (titres de créance, fonds à formule) **et à la catégorie des SCPI**, les coupons sont réinvestis dans le fonds en euros Suravenir Rendement.

g. Informations sur les primes relatives aux garanties principales et complémentaires lorsque de telles informations s'avèrent appropriées

Sans objet.

h. Loi applicable et régime fiscal

Loi applicable
La loi française est applicable aux relations précontractuelles et contractuelles.

Indications générales relatives au régime fiscal
Le régime fiscal applicable est le régime fiscal français (sous réserve de l'application des conventions internationales).
Le régime fiscal indiqué ci-après est celui applicable à un contrat souscrit à compter de la date de la présente Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (sous réserve de modifications législatives ultérieures) :

En cas de décès du souscripteur :
- **exonération totale du taux forfaitaire de 20 % ou de 31,25 % (article 990I du Code Général des Impôts (CGI)) et des droits de succession (article 757B du CGI) si le bénéficiaire est :**
  - le conjoint ou partenaire pacsé du défunt, ou
  - membre de la fratrie (frère ou sœur célibataire, veuf, divorcé ou séparé de corps), sous une double condition :
    - qu'il soit, au moment de l'ouverture de la succession, âgé de plus de 50 ans ou atteint d'une infirmité le mettant dans l'impossibilité de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence
    - qu'il ait été constamment domicilié avec le défunt pendant les 5 années ayant précédé le décès
- **dans tous les autres cas, application des dispositions suivantes :**

Versements réalisés par le souscripteur avant 70 ans	Exonération des capitaux décès dans la limite de 152 500 € par bénéficiaire (tous contrats confondus*). Au-delà, le taux forfaitaire de 20 % est applicable à la fraction de la part nette taxable de chaque bénéficiaire inférieure ou égale à 700 000 € (Art. 990 I du CGI). La fraction de la part nette taxable revenant à chaque bénéficiaire et excédant cette limite est imposée à un taux de 31,25 %.
Versements réalisés par le souscripteur après 70 ans	Application des droits de succession sur les primes versées, après abattement de 30 500 € réparti entre les bénéficiaires au prorata de leurs parts (tous contrats confondus*) (Art. 757 B du CGI).

** Souscrits auprès d'une ou plusieurs société(s) d'assurance*

En cas de rachat partiel, rachat partiel programmé ou rachat total, les modalités d'imposition des produits dépendent de la durée du contrat au moment de l'opération de rachat et du montant des primes versées sur l'ensemble des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation détenus par le bénéficiaire du rachat :

Durée du contrat au moment du rachat	Taux du Prélèvement Forfaitaire Unique	Prélèvements sociaux
Entre 0 et 8 ans	12,8 %	17,2 %
Après 8 ans * En deçà d'un seuil de 150 000 € de primes versées ** A compter d'un seuil de 150 000 € de primes versées **	7,5 % 12,8 %	17,2 %

** Après 8 ans :*
- Imposition des produits au taux de 7,5 % et 12,8 % au prorata des primes inférieures et supérieures à 150 000,00 €
- Après abattement annuel de 4 600,00 € pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés et 9 200,00 € pour les contribuables soumis à imposition commune.
*** Le seuil de 150 000,00 € s'apprécie en termes de primes versées (diminué le cas échéant de la part de capital comprise dans d'éventuels précédents rachats), au 31/12 de l'année précédant le rachat, tous contrats confondus (contrat de capitalisation + contrat d'assurance vie) détenus par un même titulaire.*

Modalités d'imposition des rachats :
Lors du rachat, les produits issus de ce rachat seront soumis à un acompte fiscal (prélèvement forfaitaire non libératoire de l'impôt sur le revenu), prélevé par l'assureur :

- de 12,8 % avant 8 ans
- de 7,5 % après 8 ans

Puis, à l'occasion de la déclaration de revenus du contribuable, correspondant à l'année du(des) rachat(s), les produits seront assujettis au Prélèvement Forfaitaire Unique.
A l'occasion de cette déclaration, par dérogation au principe d'application de l'acompte fiscal, le contribuable pourra opter de manière expresse et irrévocable pour l'intégration des produits issus du(des) rachats dans l'assiette de ses revenus soumis à l'Impôt sur le Revenu. (A noter : cette option est globale et concernera, le cas échéant, l'ensemble des revenus soumis au PFU de l'article 200 A du CGI).
N.B : Les personnes physiques dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précédant le rachat est inférieur à 25 000,00 € pour les personnes seules, ou 50 000,00 € pour les contribuables soumis à une imposition commune, pourront demander à l'assureur à être dispensées de l'acompte fiscal au plus tard lors de la demande de rachat.

3. RENDEMENT MINIMUM GARANTI ET PARTICIPATION

a. Taux d'intérêt garanti et durée de cette garantie

Pour les droits exprimés en euros, le contrat prévoit le versement d'un capital au moins égal aux sommes versées, nettes de frais sur versement(s) et diminuées des frais annuels de gestion.
Ce capital est augmenté de la participation aux bénéfices du contrat, dans les conditions prévues au point **3.c.**
En cas de sortie partielle du fonds en euros en cours d'année, le montant correspondant à la sortie partielle sera revalorisé au moment du versement de la participation aux bénéfices au début de l'année suivante, sur la base du taux annuel servi, affecté à la revalorisation des contrats, au prorata temporis de la durée écoulée entre le 1er janvier de l'année de la sortie partielle et la date de la sortie partielle.
En cas de sortie totale du fonds en euros (rachat, arbitrage, conversion en rente, terme, décès) avant l'attribution de la participation aux bénéfices annuelle, le capital versé est diminué des frais prévus au contrat et est augmenté de la revalorisation sur la base d'un taux fixé annuellement par Suravenir au prorata de la durée écoulée depuis la dernière date d'attribution des bénéfices jusqu'à la date d'effet de la sortie totale.

b. Indications des garanties de fidélité, des valeurs de réduction et des valeurs de rachat

Indication des garanties de fidélité, des valeurs de réduction et des valeurs de rachat ; dans le cas où celles-ci ne peuvent être établies exactement au moment de la souscription, indication du mécanisme de calcul ainsi que des valeurs minimales.

Garanties de fidélité
Sans objet

Valeurs de réduction
Sans objet

Valeurs de rachat
La valeur de rachat de la souscription est égale à la somme des valeurs de rachat de chaque support d'investissement.
Compte tenu du caractère multisupport du contrat et d'un versement réalisé sur une ou plusieurs unités de compte, **il n'existe pas de valeurs de rachat minimales exprimées en euros** de la totalité du contrat du souscripteur. Les valeurs de rachat indiquées ci-dessous sont données à titre d'exemple et ne prennent pas en compte les éventuels versements, arbitrages ou rachats partiels ultérieurs.

- **Support en euros**

Pour un versement réalisé sur le fonds en euros, la valeur de rachat est égale au montant revalorisé conformément au point **3**.

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en euros d'un investissement net de frais de 1 000,00 € (soit un versement brut de 1 000,00 € supportant 0,00 % de frais d'entrée).

Ces valeurs, qui tiennent compte des frais annuels de gestion (FAG), ne constituent cependant que des minima auxquels s'ajoute la participation aux bénéfices.

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Cumul des primes nettes	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Valeurs minimales garanties (taux de FAG de 0,60 %)	994,00 €	988,04 €	982,11 €	976,22 €	970,36 €	964,54 €	958,75 €	953,00 €

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux.

- **Supports en unités de compte**

Pour un versement réalisé sur les unités de compte, la valeur de rachat exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte (UC).

Exemple de calcul au terme de la première année pour un investissement net de frais sur versement(s) représentant 100 parts en début d'année :
En cas de gestion libre : 100 x (1 – 0,60 %) = 99,4000 UC
En cas de mandat d'arbitrage : 100 x (1 – 0,85%) = 99,1500UC

La valeur de rachat de l'unité de compte (UC) en euros au terme de la première année est donc de :
En cas de gestion libre : 99,4000 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre
En cas de mandat d'arbitrage : 99,1500 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en nombre de parts d'unités de compte d'un investissement net de frais représentant 100 parts correspondant à une somme nette théorique versée de 1 000,00 € (soit 1 000,00 € bruts).
Ces valeurs de rachat tiennent compte des frais annuels de gestion (FAG). Valeur liquidative de départ : 10,00 €.

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Cumul des primes nettes	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Nombre d'unités de compte minimal garanti en cas de gestion libre sans option majorant les FAG (taux de FAG UC de 0,60 %)	99,4000	98,8036	98,2108	97,6215	97,0358	96,4536	95,8749	95,2997
Nombre d'unités de compte minimal garanti avec mise en place d'un mandat d'arbitrage (taux de FAG de 0,85 %)	99,1500	98,3072	97,4716	96,6431	95,8216	95,0072	94,1996	93,3989

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux et des frais qui ne peuvent être déterminés lors de la souscription.
Les prélèvements effectués sur la provision mathématique du contrat ne sont pas plafonnés en nombre d'unités de compte.
Pour les supports en unités de compte, Suravenir ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

c. Modalités de calcul et d'attribution de la participation aux bénéfices

Chaque année, Suravenir prélève sur le capital constitué du fonds en euros les frais prévus au contrat.
Conformément à l'article A. 132-10 du code des assurances, Suravenir détermine chaque année un montant de participation aux bénéfices à affecter aux contrats de l'entreprise d'assurance.

Le Directoire de Suravenir décide, au cours du 1er trimestre, de la participation aux bénéfices affectée à la revalorisation des contrats Hedios Life.

4. PROCÉDURE D'EXAMEN DES LITIGES

Pour toute réclamation relative à sa souscription, le souscripteur doit consulter dans un premier temps son conseiller mandataire. Dans un deuxième temps, si la réponse ne le satisfait pas, il peut adresser ses réclamations au siège social de Suravenir - Service Relations Clients - 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9.
Si le désaccord persiste après la réponse définitive donnée par Suravenir, le souscripteur pourra demander l'avis du Médiateur de l'Assurance en saisissant directement sa demande sur www.mediation-assurance.org ou par courrier postal adressé à : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09.
Par ailleurs, le souscripteur peut aussi accéder à la plateforme européenne de Résolution en Ligne des Litiges à l'adresse suivante : https://webgate.ec.europa.eu/odr Suravenir est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09).

5. SOLVABILITÉ ET SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSUREUR

Le souscripteur peut accéder au rapport sur la solvabilité et la situation financière de Suravenir prévu à l'article L. 355-5 du code des assurances sur le site de Suravenir, rubrique "Informations réglementaires".

6. DATES DE VALEUR

a. Dates de valeur retenues lors d'une opération

Fonds en euros :
La valorisation du fonds en euros est quotidienne. Chaque investissement sur le fonds en euros commence à produire des intérêts et chaque désinvestissement cesse de produire des intérêts **à compter de la date d'effet de l'opération**, après valorisation effective de toutes les opérations en cours.

Unité(s) de compte :
La vente et l'achat des parts d'unité(s) de compte s'effectuent sur la base de **la valeur liquidative de l'unité de compte à la date d'effet de l'opération**, après valorisation effective de toutes les opérations en cours.

b. Dates d'effet des opérations

Versement initial :
En ligne : Le versement initial prend effet **au plus tard le 2e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et de l'encaissement effectif des fonds.

Par courrier : Le versement initial prend effet **au plus tard le 3e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et de l'encaissement effectif des fonds.

Versements libres :
En ligne : Les versements prennent effet **au plus tard le 2e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et de l'encaissement effectif des fonds.
Par courrier : Les versements prennent effet **au plus tard le 3e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et de l'encaissement effectif des fonds.

Arbitrages :
En ligne : Les arbitrages effectués les jours ouvrés avant 20 heures et le samedi avant 19 heures prennent effet le **1er jour ouvré** suivant la saisie, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives.
Toute autre demande d'arbitrages : Les arbitrages prennent effet au plus tard le **2e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives.

Rachats :
Les rachats prennent effet au plus tard le **3e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives.

c. Cas particuliers relatifs aux unités de compte

Dans les cas suivants, les opérations ne s'effectuent pas sur la base de la valeur liquidative de l'unité de compte à la date d'effet de l'opération :

- Si la valorisation de l'unité de compte n'est pas quotidienne, les opérations s'effectuent sur la base de la 1ère valorisation de l'unité de compte suivant la date d'effet ;
- Si l'unité de compte intègre un préavis, les opérations s'effectuent sur la base de la valorisation après application du délai de préavis déterminé par la société de gestion. Le souscripteur a la possibilité de prendre connaissance des unités de compte concernées et des modalités de leur valorisation via les Prospectus de chaque support ;
- Si l'unité de compte est étrangère, et que la date d'effet de l'opération coïncide avec un jour férié du pays étranger auquel l'unité de compte est rattachée, les opérations s'effectuent sur la base de la 1ère valorisation de l'unité de compte suivant la date d'effet.

Ces cas particuliers sont détaillés dans les Prospectus des supports concernés.
Les unités de compte immobilières (SCI, SCP, SCPI ou OPCI), produits structurés, supports à fenêtre de commercialisation ou certificats peuvent présenter des caractéristiques spécifiques liées aux conditions d'investissement ou à la valorisation. Ces caractéristiques sont précisées dans les annexes complémentaires de présentation de ces supports.
Pour la valorisation des supports ETFs, Suravenir utilisera un cours quotidien unique correspondant au cours de clôture.
Pour la valorisation des Certificats, Suravenir utilisera un cours quotidien unique correspondant au cours de 17h00.
Pour la valorisation des supports exprimés en devise autre que l'euro, la valeur liquidative de ces fonds sera convertie selon la parité retenue par Suravenir.

7. GESTION DU CONTRAT

Le souscripteur a le choix entre les modes de gestion de la répartition des supports d'investissement de son contrat suivants :

- gestion libre
- mandat d'arbitrage

Au terme du délai de renonciation prévu au point **2.d**, lorsque les opérations sont compatibles avec le mode de gestion et les options choisies, le souscripteur peut effectuer les opérations décrites dans ce point **7**.
En cours de vie du contrat, le souscripteur a la possibilité de changer de mode de gestion, modifier ou annuler une option.
Le déclenchement et la prise en compte des différentes opérations (hors versements programmés) peuvent être différés jusqu'à la valorisation définitive de celles déjà en cours.

a. Mode(s) de gestion

- ***Gestion libre***

Arbitrage
Le souscripteur peut modifier la répartition de son capital pour un montant minimum de 1 000,00 €, sous réserve qu'un autre mouvement ne soit pas en attente de valorisation. Le solde minimum devant rester sur chaque support d'investissement arbitré est de 100,00 € excepté en cas de désinvestissement total du support.
Afin de préserver l'intérêt des souscripteurs, les arbitrages en sortie d'un fonds en euros ou des unités de compte immobilières peuvent, exceptionnellement, être différés pendant une durée maximale de 6 mois.

- ***Mandat d'arbitrage***

Sous réserve d'un encours minimum de 10 000,00 euros, le souscripteur a la possibilité de donner mandat à Suravenir d'effectuer en son nom et pour son compte, sans avoir à le consulter au préalable et conformément au profil de gestion qu'il aura choisi parmi les profils de gestion proposés :

- la sélection des supports d'investissement référencés dans le contrat sur lesquels chaque versement, libre ou programmé, effectué sur son contrat sera investi
- la modification de la répartition entre les différents supports d'investissement, dénommée «arbitrage»

Afin de réaliser dans les meilleures conditions son mandat, Suravenir peut recourir aux conseils de société(s) de gestion ou conseil en investissement (CIF). En tout état de cause, Suravenir prendra seul les décisions d'arbitrage, en agissant dans l'unique intérêt du souscripteur.
Dès lors que le mandat d'arbitrage est souscrit sur le contrat, le souscripteur s'interdit de procéder, de sa propre initiative, à la sélection et aux arbitrages entre les supports d'investissement du contrat. Les autres opérations attachées au contrat restent du ressort exclusif du souscripteur.

À compter du 24 octobre 2024, en optant pour ce mode de gestion, vous pouvez accéder aux allocations profilées prévues par la Loi du 23 octobre 2023 relative à l'Industrie Verte. Leurs caractéristiques sont précisées dans le Règlement/ les Conditions d'Exécution du mandat d'arbitrage.

Seuls les arbitrages d'un montant minimum de 20,00 € seront déclenchés.

Les caractéristiques du mandat d'arbitrage et ses modalités d'application sont détaillées dans le Règlement/ les Conditions d'Exécution du mandat d'arbitrage disponible auprès de votre distributeur et remis lors de la mise en place d'un mandat.

b. Autres opérations

Rachat partiel ou total
À l'issue du délai de renonciation, le souscripteur peut, sans frais, demander le rachat de tout ou partie du capital constitué, dans les conditions fiscales, légales et réglementaires en vigueur :

- **en cas de rachat partiel** : son montant devra être au moins égal à 1 000,00 €, la valeur restant sur le contrat devant demeurer elle-même supérieure à 1 000,00 € avec un minimum de 100,00 € par support d'investissement excepté en cas de désinvestissement total du support. Le rachat partiel sera automatiquement effectué au prorata de la valeur représentative de chaque support d'investissement détenu dans les cas suivants :
  - à défaut de précision de la part du souscripteur concernant le(s) support(s) d'investissement ;
  - si le souscripteur a choisi le mandat d'arbitrage (point **7**).
- **en cas de rachat total :** son montant correspond à la valeur de rachat déterminée au point **3**. Le capital sera versé dans un délai de 30 jours à compter de la réception par Suravenir de l'ensemble des pièces nécessaires au règlement. Au-delà de ce délai, le capital non versé produit de plein droit intérêt au taux légal majoré de moitié durant deux mois, puis à l'expiration de ce délai de deux mois, au double du taux légal.

Les modalités et dates de détermination, en cas de rachat, des valeurs liquidatives de chacune des unités de compte sont indiquées dans les Caractéristiques Principales des supports concernés.

Rachats partiels programmés
Les rachats partiels programmés seront automatiquement effectués au prorata de la valeur des parts de chaque support d'investissement éligible détenu dans les cas suivants :

- à défaut de précision de la part du souscripteur concernant le(s) support(s) d'investissement ;
- si le souscripteur a choisi le mandat d'arbitrage (point **7**).

Le montant minimum de chaque rachat partiel programmé net est de 100,00 € en périodicité mensuelle, 100,00 € en trimestrielle, 100,00 € en semestrielle ou 100,00 € en annuelle. La valeur restant sur le contrat après chaque rachat partiel programmé doit demeurer supérieure à 1 000,00 €. Le solde minimum devant rester sur chaque unité de compte est de 100,00 €.
Cette option est disponible dès lors que :

- La valeur de rachat atteinte sur le contrat du souscripteur est supérieure à 3 000,00 € ;
- Le souscripteur n'a pas choisi de versements programmés ;
- Le souscripteur n'a pas d'avance en cours ;
- Le contrat n'a pas été donné en garantie (nantissement, délégation).

Les rachats partiels programmés seront automatiquement arrêtés si le souscripteur souhaite obtenir une avance, nantir son contrat ou mettre en place des versements programmés.

Demande d'avance
Le souscripteur peut également, sous réserve de l'accord de Suravenir, obtenir une avance dont les modalités et la tarification lui seront communiquées sur simple demande auprès de son distributeur.

Conversion en rente
Le souscripteur peut demander la conversion de son capital en rente, à condition d'être âgé de moins de 85 ans.
Lors de sa demande de conversion, le souscripteur peut choisir entre les options suivantes :

- Réversion de la rente ;
- Annuités garanties ;
- Rentes par paliers croissants ;
- Rentes par paliers décroissants ;
- Garantie dépendance.

Les modalités de calcul de la rente lui seront communiquées sur simple demande auprès de son distributeur.

Remise de titres en cas de rachat total, de décès ou au terme
Les modalités de la remise de titres en cas de rachat total, de décès ou au terme et de sa tarification peuvent être communiquées sur simple demande auprès de son distributeur.

8. TERME DU CONTRAT

Si le souscripteur a choisi de souscrire pour une durée déterminée, il a le choix entre :

- la prorogation de sa souscription du contrat Hedios Life, aux conditions en vigueur à la date d'échéance, sous réserve d'accord de Suravenir. Le contrat sera automatiquement prorogé pour des périodes successives d'un an, à compter de la date d'échéance du contrat, sauf en cas de demande contraire du souscripteur ;
- le versement en une seule fois de son capital correspondant à la valeur de rachat déterminée conformément au point **3**. Le capital sera versé dans un délai de 30 jours à compter de la réception par Suravenir de l'ensemble des pièces nécessaires au règlement. Au-delà de ce délai, le capital non versé produit de plein droit intérêt au taux légal majoré de moitié durant deux mois, puis, à l'expiration de ce délai de deux mois, au double du taux légal. Le capital est prioritairement affecté au remboursement des avances en cours et des intérêts y afférents ;
- la conversion de son capital en rente, selon les modalités précisées au point **7.b**.

9. MODALITES D'INFORMATION

Chaque année, le souscripteur reçoit un relevé d'information de sa souscription précisant notamment :

- la valeur de rachat du contrat au 31 décembre de l'exercice précédent ;
- la répartition de la valeur de rachat entre les supports du contrat ;
- l'évolution annuelle de ces supports.

Ces informations sont également disponibles, sur simple demande, auprès de son distributeur.

Le souscripteur accèdera, sous réserve de la disponibilité des documents en version dématérialisée, à toute information, convocation, notification ou communication de la part de Suravenir et du distributeur du contrat, relative à sa souscription du contrat Hedios Life (notamment conditions particulières, conditions contractuelles, avis d'opéré, relevés d'information annuels) sur le site internet du distributeur du contrat, et plus particulièrement par l'éventuel accès au service de dématérialisation qui permettra au souscripteur de recevoir, consulter et de conserver tout type de communication contractuelle dématérialisé déposé par Suravenir ou le distributeur du contrat sur l'espace personnel du souscripteur du site internet du distributeur du contrat et/ou par courriel dans sa messagerie personnelle à l'adresse électronique qu'il aura indiquée.
Le souscripteur accèdera au service en ligne en utilisant les codes d'accès fournis par son distributeur et dont les modalités d'octroi, d'utilisation, d'opposition sont visées aux conditions générales de service établies par son distributeur.

En souscrivant le contrat Hedios Life, le souscripteur reconnait que les documents électroniques auxquels il a accès se substituent à l'envoi sous forme papier. Il lui appartient de les conserver sur le support de son choix.
Le souscripteur s'engage à informer le distributeur de son contrat de toute difficulté rencontrée dans la délivrance des documents électroniques.
Le souscripteur peut choisir de revenir à un envoi des documents par courrier postal à tout moment et par tout moyen, en utilisant notamment la fonctionnalité éventuellement prévue à cet effet sur l'espace personnel du souscripteur sur le site internet du distributeur du contrat ou sur demande auprès de son conseiller.
Les informations fournies sont valables pendant la durée effective du contrat du souscripteur sous réserve de toute nouvelle modification des Conditions Contractuelles matérialisée notamment par la conclusion de tout nouvel avenant individuel du contrat du souscripteur.

10. CLAUSE BÉNÉFICIAIRE

Le souscripteur peut désigner le (les) bénéficiaire(s) dans le bulletin de souscription et ultérieurement par avenant à la souscription.
La désignation du (des) bénéficiaire(s) peut être effectuée notamment par acte sous seing privé ou par acte authentique. La désignation se fait soit par énoncé de qualité, soit nominativement. Lorsque le bénéficiaire est nommément désigné, le souscripteur doit porter au contrat les coordonnées de ce dernier qui seront utilisées par Suravenir en cas de décès du souscripteur. Le souscripteur peut modifier la clause bénéficiaire lorsque celle-ci n'est plus appropriée.
Sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 132-4-1 du code des assurances, la stipulation en vertu de laquelle le bénéfice de l'assurance est attribué à un bénéficiaire déterminé, devient irrévocable par l'acceptation de celui-ci.
Tant que l'assuré est en vie, l'acceptation est faite par un avenant signé de Suravenir, de l'assuré et du bénéficiaire. Elle peut également être faite par un acte authentique ou sous seing privé signé de l'assuré et du bénéficiaire et n'a alors d'effet à l'égard de Suravenir que lorsqu'elle lui est notifiée par écrit. Lorsque la désignation du bénéficiaire est faite à titre gratuit, l'acceptation ne peut intervenir que trente jours au moins à compter du moment où l'assuré est informé que le contrat est conclu. Après le décès de l'assuré, l'acceptation est libre. Pendant la durée du contrat, après acceptation du bénéficiaire, l'assuré ne peut exercer sa faculté de rachat et Suravenir ne peut lui consentir d'avance sans l'accord du bénéficiaire. Tant que l'acceptation n'a pas eu lieu, le droit de révoquer cette désignation n'appartient qu'à l'assuré et ne peut être exercé de son vivant, ni par ses créanciers, ni par ses représentants légaux. Lorsqu'une tutelle a été ouverte à l'égard de l'assuré, la révocation ne peut intervenir qu'avec l'autorisation du juge des tutelles ou du conseil de famille s'il a été constitué.

11. AUTRES DISPOSITIONS

a. Langue

La langue utilisée dans les relations contractuelles entre Suravenir et le souscripteur est la langue française.

b. Monnaie Légale

Le contrat Hedios Life et toutes les opérations qui y sont attachées sont exprimés à tout moment dans la monnaie légale en vigueur au sein de la République Française. En conséquence, toute modification de celle-ci s'appliquerait aux souscriptions et aux opérations en cours.

c. Prescription

Toute action dérivant d'un contrat d'assurance est prescrite par deux ans à compter de l'évènement qui y donne naissance.
Toutefois, ce délai ne court :
a) En cas de réticence, omission, déclaration fausse ou inexacte sur le risque couru, que du jour où l'assureur en a eu connaissance ;
b) En cas de sinistre, que du jour où les intéressés en ont eu connaissance, s'ils prouvent qu'ils l'ont ignoré jusque-là.
La prescription est de dix ans si le bénéficiaire est une personne distincte de l'assuré et si l'action est intentée par le bénéficiaire lui-même. L'action du bénéficiaire est prescrite au plus tard 30 ans à compter du décès de l'assuré malgré les dispositions du **b)**.
La prescription est interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription suivantes :

- la reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait ;
- la demande en justice, même en référé. Il en est de même lorsqu'elle est portée devant une juridiction incompétente ou lorsque l'acte de saisine de la juridiction est annulé par l'effet d'un vice de procédure ;
- une mesure conservatoire prise en application du code des procédures civiles d'exécution ou un acte d'exécution forcée.

La prescription est également interrompue par la désignation d'experts à la suite d'un sinistre, ou l'envoi d'une lettre recommandée ou d'un envoi recommandé électronique, avec accusé de réception adressé(e) par Suravenir à l'assuré en ce qui concerne l'action en paiement de la prime et par l'assuré à Suravenir à l'adresse précisée au point **2.e.** en ce qui concerne le règlement de l'indemnité.
Par dérogation à l'article 2254 du code civil, les parties au contrat d'assurance ne peuvent, même d'un commun accord, ni modifier la durée de la prescription, ni ajouter aux causes de suspension ou d'interruption de celle-ci.
En outre, la prescription ne court pas ou est suspendue contre celui qui est dans l'impossibilité d'agir par suite d'un empêchement résultant de la loi, de la convention ou de la force majeure.
La prescription est suspendue à compter du jour où, après la survenance d'un litige, les parties conviennent de recourir à la médiation ou à la conciliation ou, à défaut d'accord écrit, à compter du jour de la première réunion de médiation ou de conciliation.
Le délai de prescription recommence à courir, pour une durée qui ne peut être inférieure à six mois, à compter de la date à laquelle soit l'une des parties ou les deux, soit le médiateur ou le conciliateur déclarent que la médiation ou la conciliation est terminée.

d. Fonds de garantie des assurances de personnes

Suravenir contribue annuellement aux ressources du Fonds de Garantie des Assurances de Personnes.

e. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Les entreprises d'assurance sont assujetties à des obligations légales et réglementaires au titre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les sommes versées au titre de ce contrat ne doivent pas avoir d'origine délictueuse et doivent être conformes aux dispositions codifiées aux articles L. 561-1 et suivants du code monétaire et financier, complétées par ses textes réglementaires d'application.
En application de ce cadre légal, Suravenir préalablement à la souscription du contrat, à l'exécution de toute opération demandée par le souscripteur sur le contrat ou lorsqu'elle l'estime nécessaire, se réserve la faculté d'identifier ce dernier ou le bénéficiaire effectif de l'opération demandée, ainsi que de vérifier l'origine ou la destination des fonds. Ces vérifications pourront être faites par tout moyen adapté probant. Suravenir se réserve le droit de ne pas exécuter une opération qui ne lui permettrait pas de se conformer à la réglementation en vigueur au jour de la demande ; Suravenir informera le souscripteur de son refus de réaliser l'opération demandée. Par conséquent, le souscripteur, dès la souscription et pour toute la durée de son contrat, s'engage à faciliter pour Suravenir et son distributeur le respect de ses obligations réglementaires en la matière en fournissant, à première demande toute information et toute pièce justificative qui serait nécessaire, respecter strictement la réglementation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et à se conformer aux obligations réglementaires et prudentielles qui en résultent pour Suravenir et pour lui-même.
Parmi les dispositions particulières applicables, il est précisé :

- que Suravenir n'accepte pas les opérations en espèces ;
- que Suravenir recueille systématiquement tout document permettant la justification de toute opération, isolée ou fractionnée, en fonction du seuil et des critères en vigueur au jour de l'opération ;

- que Suravenir recueille systématiquement l'origine des fonds de tout versement ou le motif économique d'une opération de rachat.

Le souscripteur, ou, le cas échéant, son (ses) bénéficiaire(s) effectif(s), dès sa (leur) souscription et pour toute la durée de son (leur) contrat, s'engage(nt) à :

- respecter strictement la réglementation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- se conformer aux obligations réglementaires et prudentielles qui en résultent pour Suravenir et pour lui-même
- permettre à Suravenir et à son intermédiaire distributeur de respecter leurs propres obligations réglementaires en leur fournissant, à première demande de l'un ou de l'autre, toute pièce justificative qui serait nécessaire :
  - à l'identification et à la vérification de l'identité des personnes susceptibles d'être intéressées au contrat ou de représenter le souscripteur ;
  - à la connaissance de la situation patrimoniale du souscripteur ou le cas échéant son(ses) bénéficiaire(s) effectif(s) ;
  - à la connaissance de l'origine ou de la destination économique et financière des fonds ;
  - à la réalisation des obligations réglementaires de l'assureur ou de ses intermédiaires distributeurs.

f. Échange automatique d'informations (FATCA-CRS OCDE)

Dispositions relatives aux réglementations FATCA et « Norme commune de déclaration (CRS) » :
Le critère de résidence fiscale s'apprécie au regard de la réglementation nationale du (ou des) pays envers le(s)quel(s) le souscripteur est soumis à une obligation déclarative en matière fiscale.
Cette obligation s'applique :

- à la souscription ;
- pour le versement du capital au(x) bénéficiaire(s) ;
- en cas de changement d'adresse et/ou de résidence fiscale du souscripteur (vers ou en provenance d'un pays autre que la France) ou en présence d'un indice d'extranéité.

Conformément à la réglementation fiscale sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers dite « Norme commune de déclaration (CRS) » et à la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) », Suravenir a l'obligation de recueillir et déclarer certaines informations sur la résidence fiscale du souscripteur ou du bénéficiaire. Afin de permettre à Suravenir de se conformer à ses obligations de déclaration aux autorités fiscales compétentes, le souscripteur ou le bénéficiaire doit indiquer sa ou ses résidence(s) fiscale(s), ainsi que le numéro d'identification fiscale pour chaque juridiction donnant lieu à transmission d'informations, lorsqu'il en existe.
Si la résidence fiscale se trouve hors de France, Suravenir peut être amené, en application de la législation en vigueur, à transmettre les informations contenues dans ce formulaire, ainsi que d'autres informations relatives au contrat à l'Administration fiscale française qui les transmettra ensuite aux autorités fiscales des Etats dans lesquels le souscripteur ou le bénéficiaire est résident fiscal.
En tant qu'Institution financière, Suravenir n'est pas autorisé à vous fournir des conseils d'ordre fiscal. Pour plus de précisions concernant le formulaire d'auto-certification inséré dans le document de souscription, les explications ou la détermination du pays de résidence fiscale, le souscripteur peut se rapprocher de son conseiller fiscal indépendant ou des autorités fiscales de son pays.
Pour en savoir plus et notamment accéder à une liste des Juridictions ayant signé des accords d'échange automatique d'informations, le souscripteur ou le bénéficiaire peut consulter le Portail de l'OCDE : (http://www.oecd.org/fr/fiscalite/echangeautomatique.htm).

Suravenir attire l'attention du souscripteur sur le fait que le défaut de remise de ces informations est sanctionné par une amende de 1 500,00 € si le pays de fiscalité est signataire de l'accord OCDE-CRS. Sans réception de ces informations, Suravenir est dans l'obligation de communiquer votre dossier aux autorités françaises, de déclarer que vous êtes tenu(e) à des obligations fiscales à l'égard des Etats pour lesquels un indice d'extranéité a été détecté. Suravenir ne pourra plus établir de nouvelle relation contractuelle avec le souscripteur ou le bénéficiaire.

Suravenir rappelle qu'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ou faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié est puni, conformément à l'article 441-7 du code pénal, d'un an d'emprisonnement et de 15 000,00 € d'amende. Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000,00 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui. Les données à caractère personnel ainsi recueillies vous concernant sont obligatoires et ont pour finalité le respect de la réglementation concernant l'échange automatique d'informations relatif aux comptes en matière fiscale.

Le souscripteur reconnaît ainsi devoir informer Suravenir de tout changement d'adresse et/ou de résidence fiscale tel que visé ci-dessus en retournant le formulaire d'auto-certification FATCA/CRS-OCDE correspondant dûment complété et signé.

g. Techniques de commercialisation à distance

Les frais afférents à la technique de commercialisation à distance utilisée sont à la charge du souscripteur (frais d'envois postaux, communications téléphoniques, connexion Internet…) et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

h. Traitement et protection des données à caractère personnel

Des données à caractère personnel concernant le souscripteur sont collectées et traitées par Suravenir qui l'informe, conformément à la règlementation applicable à la protection des données, que ce traitement est réalisé sur la base de l'exécution des mesures précontractuelles ou contractuelles, pour respecter ses obligations légales ou règlementaires, sur la base du consentement lorsque celui-ci est requis ou quand cela est justifié par ses intérêts légitimes.
Ces données ont un caractère obligatoire et sont nécessaires au traitement du dossier du souscripteur. À défaut, le contrat ne peut être conclu ou exécuté. Les données collectées pourront donner lieu à une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, traitement qui est nécessaire à la conclusion et à l'exécution du contrat par exemple, afin de connaître et/ou de déterminer le profil investisseur du souscripteur. Dans ces cas, le souscripteur a le droit d'obtenir une intervention humaine.
Le souscripteur consent au traitement de ces données par la signature des documents précontractuels.
Si le souscripteur a donné une autorisation spéciale et expresse pour le traitement de certaines données, il peut la retirer à tout moment, sous réserve du traitement de données nécessaires à la conclusion ou l'exécution du contrat.
Le responsable du traitement de ces données à caractère personnel est Suravenir qui les utilise pour les finalités suivantes : la gestion des contrats, le suivi de la relation clientèle, les études actuarielles, l'évaluation du risque, la lutte contre la fraude, la gestion des contentieux, la conservation des documents, le respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.
Les destinataires de ces données sont ses mandataires, ses sous-traitants, les tiers archiveurs, les agrégateurs, les distributeurs du contrat, les réassureurs ou co-assureurs, toute autorité administrative ou judiciaire afin de satisfaire aux obligations légales ou réglementaires.
Suravenir conservera ces données, soit pour la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, soit pendant la durée du contrat augmentée des prescriptions légales ou réglementaires, soit pour assurer le respect des obligations légales, réglementaires ou reconnues par la profession auxquelles Suravenir est tenue.

Le souscripteur dispose sur ces données de droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité, et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès, qu'il peut exercer auprès de : Suravenir - Service Relations Clients - 232 rue du Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9 ou par email : conseilsurav@suravenir.fr.
Les coordonnées du délégué à la protection des données sont les suivantes : protectiondesdonnees@arkea.com.
Le souscripteur peut exercer son droit d'opposition pour l'utilisation des informations traitées à des fins de prospection commerciale auprès du tiers qui a recueilli son consentement.
Si le souscripteur souhaite des informations complémentaires, il peut se reporter à la politique des données personnelles disponible sur le site www.suravenir.fr.
Le souscripteur dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

i. Transparence de l'intégration des risques en matière de durabilité et de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (Règlements SFDR et Taxonomie)

Intégration des risques en matière de durabilité

Le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 "SFDR" définit le risque en matière de durabilité comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».
Le règlement (UE) 2022/852 (Taxonomie) du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 relatif à l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 établit quant à lui un système de classification des activités durables sur le plan environnemental et complète les exigences de transparences introduites par le règlement dit SFDR.
Les informations relatives à la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement, les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement ainsi que la contribution à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs environnementaux, sont disponibles en suivant le lien : https://www.suravenir.fr/assureur-responsable-et-engage/.

Promotion des caractéristiques environnementales ou sociales

Le présent contrat est soumis aux exigences de l'**article 8** du règlement (UE) 2019/2088 dit "SFDR" sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.
Ce contrat promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, en proposant notamment un ou plusieurs supports d'investissement faisant la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales ou ayant pour objectif l'investissement durable.
Ces caractéristiques environnementales et sociales ne seront respectées que si l'investissement est effectué dans au moins un des supports d'investissement faisant la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales ou poursuivant comme objectif l'investissement durable et qu'au moins un de ces supports d'investissement est conservé durant la période de détention du contrat.
Des informations complémentaires sur les caractéristiques environnementales, sociales, ou l'objectif d'investissement durable poursuivi par ces supports d'investissement sont disponibles au sein des annexes précontractuelles et documents accessibles en suivant le lien : https://reglementaire-priips.suravenir.fr.

ANNEXE : LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE

Pourquoi désigner un bénéficiaire ?
Les contrats d'assurance sur la vie sont régis par le code des assurances [(1)] et plus particulièrement l'article L. 132-8 et L. 132-9 pour la clause bénéficiaire. Ils bénéficient ainsi d'un régime civil et fiscal spécifique particulièrement favorable.
En cas de décès, le régime favorable de l'assurance-vie ne s'applique toutefois qu'à une condition : l'assuré doit avoir désigné un ou plusieurs bénéficiaire(s) en cas de décès. Le cas échéant :

- **au niveau fiscal :** les sommes assurées ne sont pas soumises aux droits de succession, dans les limites et conditions prévues par la réglementation en vigueur
- **au niveau civil** : le capital versé au(x) bénéficiaire(s) déterminé(s) n'est pas soumis aux règles successorales (rapport et réduction pour atteinte aux droits des héritiers de l'assuré), sauf primes manifestement exagérées

Notre conseil
Veillez à ce qu'au moins un bénéficiaire soit désigné pour éviter que le capital réintègre la succession.

Qui désigne le(s) bénéficiaire(s) ?
Le souscripteur peut désigner le(s) bénéficiaire(s) dans le contrat et ultérieurement par avenant au contrat, ou dans le bulletin de souscription et ultérieurement par avenant à la souscription. Il s'agit d'un acte personnel du souscripteur, indépendant du contrat et que Suravenir se contente d'enregistrer.

Comment désigner un bénéficiaire ?
La désignation du bénéficiaire peut être effectuée par acte sous seing privé ou par acte authentique :

- **par acte sous seing privé**, c'est-à-dire tout document établi par écrit et signé, sans faire appel à un officier public. ***Exemple*** : une lettre simple adressée à Suravenir, datée et signée par le souscripteur
- **par acte authentique :** document établi par un officier public habilité par la loi, rédigé selon les formalités exigées par la loi et dont on peut obtenir l'exécution forcée. ***Exemple*** : un testament authentique, fait devant notaire, peut contenir une clause bénéficiaire. Le testament devra précisément faire référence au contrat d'assurance-vie auquel la clause bénéficiaire se rapporte. Il est recommandé d'informer Suravenir que la désignation est réalisée de cette façon

La désignation se fait soit par énoncé de qualité, soit nominativement. A la signature de votre souscription, deux solutions vous sont proposées :
La clause dite "générale"
Rédigée de la façon suivante : "son conjoint non séparé de corps, ou la personne avec laquelle le souscripteur a conclu un pacte civil de solidarité en vigueur à la date du décès, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales, à défaut ses héritiers en proportion de leurs parts héréditaires, y compris les légataires universels".
En optant pour cette clause, le capital sera versé, à votre décès :

- en totalité à votre conjoint non séparé de corps à la date du décès, ou à votre partenaire pacsé à la date du décès
- en l'absence de conjoint non séparé de corps ou de partenaire pacsé à la date du décès, ou si celui-ci est décédé, le capital sera partagé à parts égales entre tous vos enfants, y compris ceux qui sont nés depuis la signature du contrat. Si l'un de vos enfants est décédé au moment du versement du capital, la part qui lui revient sera versée à ses représentants, c'est-à-dire à ses enfants (vos petits-enfants)
- enfin, si vous n'avez pas ou plus d'enfant, ni de petit-enfant, le capital sera partagé entre vos autres héritiers en fonction de leur rang dans la succession

Une désignation nominative des bénéficiaires
Lorsque le bénéficiaire est nommément désigné, le souscripteur doit porter au contrat les coordonnées de ce dernier qui seront utilisées par Suravenir en cas de décès. Dans ce cas, n'oubliez pas d'indiquer :

- l'identité précise et complète de chaque bénéficiaire (nom, prénom, date de naissance et adresse)
- la quote-part, c'est-à-dire le pourcentage que vous souhaitez transmettre à chaque bénéficiaire (par exemple : Monsieur X …, à hauteur de 70 %, Madame Y…, à hauteur de 30 %)

Notre conseil
En cas de désignation nominative, vous avez tout intérêt à désigner plusieurs bénéficiaires successifs.
Par exemple : "Monsieur Jean X, né le …, à défaut Madame Marie X, née le…, à défaut mes héritiers…". Cette disposition permet d'éviter la réintégration du capital dans la succession, si un bénéficiaire est décédé au moment du règlement du capital.

Comment modifier la clause bénéficiaire ?
Le souscripteur peut modifier la clause bénéficiaire lorsque celle-ci n'est plus appropriée. Il peut modifier à tout moment l'identité du (des) bénéficiaire(s) désigné(s) initialement, au moyen d'une simple lettre adressée à Suravenir ou par disposition testamentaire.
À la condition, toutefois, d'une absence d'acceptation de bénéficiaire réalisée dans les conditions de l'article L. 132-4-1 du code des assurances (voir point suivant).
Notre conseil
Veillez à ce que la clause bénéficiaire soit toujours adaptée à votre situation de famille et n'hésitez pas à la faire évoluer au rythme des événements qui ponctuent votre vie : mariage, naissance, divorce…

Qu'est-ce qu'une acceptation de bénéficiaire ?
Sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 132-4-1 du code des assurances, la stipulation en vertu de laquelle le bénéfice de l'assurance est attribué à un bénéficiaire déterminé, devient irrévocable par l'acceptation de celui-ci.
Tant que l'assuré est en vie, l'acceptation est faite par un avenant signé de Suravenir, de l'assuré et du bénéficiaire. Elle peut également être faite par un acte authentique ou sous seing privé signé de l'assuré et du bénéficiaire et n'a alors d'effet à l'égard de Suravenir que lorsqu'elle lui est notifiée par écrit. Lorsque la désignation du bénéficiaire est faite à titre gratuit, l'acceptation ne peut intervenir que trente jours au moins à compter du moment où l'assuré est informé que le contrat est conclu. Après le décès de l'assuré, l'acceptation est libre. Pendant la durée du contrat, après acceptation du bénéficiaire, l'assuré ne peut exercer sa faculté de rachat et Suravenir ne peut lui consentir d'avance sans l'accord du bénéficiaire.
Notre conseil
Veillez à la plus grande discrétion quant à la désignation de bénéficiaires et à la conservation des documents relatifs à votre souscription.

Le bénéficiaire peut-il renoncer au bénéfice du contrat ?
Le bénéficiaire peut toujours renoncer à percevoir le bénéfice de l'assurance. La renonciation entraîne l'attribution de l'assurance au profit du bénéficiaire désigné en second lieu. A défaut, les sommes réintègrent la succession de l'assuré.
La désignation du bénéficiaire est un acte fondamental. Nous vous invitons à porter une attention particulière à cette désignation, sans oublier de la faire évoluer pour tenir compte de vos éventuels changements de situation. Une désignation maîtrisée et correctement rédigée vous permet de préparer au mieux votre succession.

(1) Articles L. 132-1 et suivants du code des assurances

PRÉSENTATION DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

Cette présentation détaille tous les supports d'investissement du contrat Hedios Life, ainsi que leur compatibilité avec un mode de gestion, leur catégorisation au sens du règlement SFDR et l'obtention d'un ou plusieurs labels suivi par Suravenir.

Le Document d'Informations Clés (DIC) ou le Document d'Informations Spécifiques (DIS), la note détaillée ou, le cas échéant, l'annexe de présentation de chaque support est (sont) remis(e - s) au souscripteur préalablement à tout investissement. Ils sont également disponibles sur le site Internet de l'AMF www.amf-france.org ainsi que sur le site de la société de gestion, les Informations Spécifiques étant disponibles sur le site du distributeur.

Catégorisation SFDR

La présentation des supports d'investissement ci-dessous contient une colonne intitulée « Catégorisation SFDR » laquelle regroupe les informations suivantes :
Les supports faisant la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et répondant aux exigences de l'article 8 du Règlement SFDR sont signalés par un « Art. 8 » .
Les supports d'investissement ayant pour objectif l'investissement durable et répondant aux exigences de l'article 9 du Règlement SFDR sont signalés par un « Art. 9 » .
Les supports d'investissement ayant pour objectif l'investissement durable mais n'étant pas des produits financiers au sens du Règlement SFDR sont signalés par les lettres « ID ».

Le tableau ci-dessous contient la proportion de chacune des catégories de supports d'investissement susvisées par rapport au nombre total de supports d'investissement référencés au sein du présent contrat :

Art. 8	Art. 9	ID
66,1%	8,6%	0,0%

Ces informations sont également disponibles sur le site internet de Suravenir en suivant le lien :
https://reglementaire-priips.suravenir.fr

Labellisation des supports d'investissement

Les supports d'investissement présentant au moins un label pris en compte par Suravenir sont signalés par un « • ».
Pour plus de détails sur le(s) label(s) par support d'investissement, vous pouvez consulter le site internet de Suravenir en suivant le lien: https://reglementaire-priips.suravenir.fr

LISTE DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

1 - FONDS EN EUROS	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage
FONDS EN EUROS **SURAVENIR RENDEMENT** EN GESTION LIBRE Ce fonds en euros est adossé à l'Actif Général de Suravenir qui vise, au travers de son allocation d'actifs majoritairement obligataire, à privilégier la sécurité et la récurrence du rendement. Les sommes investies sur le fonds en euros Suravenir Rendement sont soumises à des conditions qui sont détaillées sur le site du distributeur.	●	

2 - UNITÉS DE COMPTE DE RÉFÉRENCE (CLASSÉES PAR CATÉGORIE MORNINGSTAR)

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ACTIONS AFRIQUE & MOYEN-ORIENT	FRANKLIN TEMPLETON IM	FRANKLIN MENA FUND EUR H1	LU0366004207		●		
ACTIONS ALLEMAGNE GDES CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ GERMAN EQUITY AT EUR	LU0840617350		●	Art. 8	
ACTIONS ALLEMAGNE GDES CAP.	AMUNDI	AMUNDI DAX III ETF ACC	LU0252633754		●		
ACTIONS ALLEMAGNE GDES CAP.	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT SA	DWS DEUTSCHLAND	DE0008490962		●	Art. 8	
ACTIONS ALLEMAGNE GDES CAP.	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF GERMANY FUND A (C)	LU0261948227		●	Art. 8	
ACTIONS ALLEMAGNE GDES CAP.	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-GERMANY FUND A (D)	LU0048580004		●	Art. 8	
ACTIONS ALLEMAGNE PETITES & MOY. CAP.	MAINFIRST BANK	MAINFIRST GERMANY FUND A	LU0390221256		●	Art. 8	
ACTIONS ALLEMAGNE PETITES & MOY. CAP.	UBS LA MAISON DE GESTION	UBS (LUX) SMALL AND MID CAP GERM	LU2066958898		●	Art. 8	
ACTIONS AMÉRIQUE LATINE	AMUNDI LUX	AMUNDI MSCI EM LATIN AMER ETF	LU1681045024		●		
ACTIONS AMÉRIQUE LATINE	BLACKROCK LUX	BGF LATIN AMERICAN FUND A2	LU0171289498		●		
ACTIONS AMÉRIQUE LATINE	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-LATIN AMERICA FUND A	LU0050427557		●		
ACTIONS AMÉRIQUE LATINE	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT	SCHRODER ISF LATIN AMERICAN	LU0248181363		●		
ACTIONS ASEAN	BARING INTL FD MANAGERS IRL LTD	BARINGS ASEAN FRONTIERS FUND	IE0004868828		●		
ACTIONS ASEAN	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-ASEAN FUND A (D)	LU0048573645		●	Art. 8	
ACTIONS ASEAN	JP MORGAN AM EUROPE	JPM ASEAN EQ FUND A (ACC) EUR	LU0441852612		●	Art. 8	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	COMGEST SA	CG NOUVELLE ASIE	FR0007450002		●	Art. 8	●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT SA	DEUTSCHE INVEST TOP ASIA LC EUR	LU0145648290		●	Art. 8	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF - ASIAN SPECIAL SITUATIONS A	LU0413542167		●	Art. 8	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-ASIAN SPECIAL SITUATION FD A	LU0054237671		●	Art. 8	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-SUSTAINABLE A ASIA EQUITY FD	LU0069452877		●	Art. 8	●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-SUSTAINABLE ASIA EQUITY FD A	LU0048597586		●	Art. 8	●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-SUSTAINABLE ASIA EQUITYT FUND	LU0261946445		●	Art. 8	●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FIDELITY EMERGING ASIA FUND A	LU0329678410		●	Art. 8	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FRANKLIN TEMPLETON IM	TEMPLETON ASIAN GROWTH FUND A	LU0229940001		●	Art. 8	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	OFI LUXEMBOURG	OFI MULTISELECT BRIC A EUR	LU0286061501		●	Art. 8	●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	PICTET AM EUROPE	PICTET ASIAN EQUITIES EX JAPAN	LU0255976994		●	Art. 8	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	PICTET AM EUROPE	PICTET ASIAN EQUITIES USD	LU0155303323		●	Art. 8	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT	SCHRODER ISF EMERGING ASIA A	LU0248172537		●		
ACTIONS ASIE HORS JAPON PETITES & MOY. CAP.	FRANKLIN TEMPLETON IM	TEMPLETON ASIAN SMALLER COMP	LU0390135415		●	Art. 8	
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE AVEC JAPON	AMIRAL GESTION	SEXTANT ASIE A	FR001400231U1		●	Art. 8	
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE AVEC JAPON	AMUNDI	AMUNDI ACTIONS ASIE	FR0010176891		●	Art. 8	
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE AVEC JAPON	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-PACIFIC FUND A	LU0049112450		●	Art. 8	
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE AVEC JAPON	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FIDELITY FDS PACIFIC A EUR	LU0368678339		●	Art. 8	
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE AVEC JAPON	JP MORGAN AM EUROPE	JPM PACIFIC EQ A (ACC) EUR	LU0217390573		●	Art. 8	
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE AVEC JAPON	JP MORGAN AM EUROPE	JPM PACIFIC EQ A (DIST) USD	LU0052474979		●	Art. 8	
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE HORS JAPON	ABERD GL SERV	ABERDEEN SICAV ASIA PACIFIC SUS	LU0498180339		●	Art. 8	
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE HORS JAPON	AMUNDI	AMDI MSCI AC ASIA PAC EX JAP ACC	LU1900068328		●		
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE HORS JAPON	AXA ROSENBERG MANAGEMENT IRELAND	AXA ROS ALL COUNTRY ASIA PAC CAP	IE0031069499		●	Art. 8	
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE HORS JAPON	M&G SECURITIES LIMITED	M&G (LUX) ASIAN FUND A	LU1670618187		●	Art. 8	
ACTIONS AUSTRALIE & NOUVELLE-ZÉLANDE	AMUNDI	AMUNDI AUSTRAL S&P ASX 200 ETFD	LU0496786905		●		
ACTIONS AUSTRALIE & NOUVELLE-ZÉLANDE	BARING INTL FD MANAGERS IRL LTD	BARINGS AUSTRALIA FUND	IE0004866665		●		
ACTIONS AUSTRALIE & NOUVELLE-ZÉLANDE	CANDRIAM LUXEMBOURG	CANDRIAM EQUITIES L AUSTRALIA	LU0256780106		●		
ACTIONS AUSTRALIE & NOUVELLE-ZÉLANDE	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-AUSTRALIAN DIV EQ FUND A	LU0048574536		●		
ACTIONS BRÉSIL	AMUNDI	AMUNDI MSCI BRAZIL ETF ACC	LU1900066207		●		
ACTIONS BRÉSIL	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUX	BNPP FUND BRAZIL EQUITY	LU0281906387		●	Art. 8	
ACTIONS BRÉSIL	BNY MELLON ASSET MANAGEMENT	BNY MELLON BRAZIL EQUITY A EUR	IE00B23S7K36		●		
ACTIONS BRÉSIL	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT SA	DSCHE INV I BRAZILIAN EQUITIES	LU0616856935		●		
ACTIONS BRÉSIL	HSBC INVESTMENT FUNDS LUX	HSBC GIF BRAZIL EQUITY A EUR C	LU0196696453		●		
ACTIONS CHINE	AMUNDI	AMDI MSCI CHIN ES LEAD EX ETFACC	LU1900068914		●	Art. 8	
ACTIONS CHINE	AMUNDI	AMUNDI MSCI CHINA A UCITS ETF US	FR0011720911		●		
ACTIONS CHINE	AMUNDI	AMUNDI MSCI CHINA ESG LEAD ETF	FR0011871078		●	Art. 8	
ACTIONS CHINE	BARING INTL FD MANAGERS IRL LTD	BARINGS HONK KONG CHINA FUND	IE0004866889		●	Art. 8	
ACTIONS CHINE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUX	BNPP FUNDS CHINA EQUITY	LU0823425839		●	Art. 8	
ACTIONS CHINE	COMGEST ASSET MANAGEMENT	COMGEST GROWTH CHINA	IE0030351732		●		
ACTIONS CHINE	EDMOND DE ROTHSCHILD AM	EDR FUND CHINA A EUR	LU1160365091		●	Art. 8	●
ACTIONS CHINE	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-CHINA CONSUMER A EUR	LU0594300252		●	Art. 8	
ACTIONS CHINE	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-CHINA FOCUS FUND A	LU0173614495		●	Art. 8	
ACTIONS CHINE	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FIDELITY FUNDS CHINA FOCUS	LU0318931192		●	Art. 8	
ACTIONS CHINE	HSBC INVESTMENT FUNDS LUX	HSBC GIF CHINESE EQUITY A	LU0164865239		●	Art. 8	
ACTIONS CHINE - A SHARES	JP MORGAN AM EUROPE	JPM CHINA A-SHARE OPPORT A ACC	LU1255011097		●	Art. 8	
ACTIONS CORÉE	AMUNDI	AMUNDI MSCI KOREA ETF C	LU1900066975		●		
ACTIONS ETATS UNIS RENDEMENT	M&G SECURITIES LIMITED	M&G (LUX) NORTH AMERICAN DIVID A	LU1670627253		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS UNIS RENDEMENT	MANSARTIS GESTION	DPAM CAPITAL B EQUITIES US DIVI	BE0947853660		●	Art. 8	●
ACTIONS ETATS-UNIS FLEX CAP	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-AMERICAN GROWTH FUND A	LU0077335932		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS FLEX CAP	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FIDELITY FUNDS AMERICAN GROWTH	LU0275692696		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS FLEX CAP	OFI LUXEMBOURG	OFI MULTISELECT US EQUITY R EUR	LU0185495495		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	AMUNDI LUX	AMUNDI FUNDS PIONEER US EQUITY	LU1894682969		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	BLACKROCK LUX	BGF US BASIC VALUE E2 EUR	LU0171295891		●		
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	BNP PARIBAS AM	BNPP SUS US VAL MULTI FAC EQ H	LU1458428163		●	Art. 8	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	EDMOND DE ROTHSCHILD AM	EDR FUND US VALUE A EUR	LU1103303167		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-AMERICA FUND A	LU0069450822		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-AMERICA FUND A (D)	LU0048573561		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FIDELITY AMERICA FD EUR HEDGED	LU0945775517		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	FRANKLIN TEMPLETON IM	FRANKLIN MUTUAL U.S. VALUE FUNDA	LU0070302665		●		

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	FRANKLIN TEMPLETON IM	FTGF CLEARBRIDGE US VALUE FD A	IE00B19Z3920		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	JP MORGAN AM EUROPE	JP MORGAN FUNDS - US VALUE F A	LU1211166183		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	ROBECO LUXEMBOURG SA	ROBECO BP US PREMIUM EQUITIES DH	LU0320896664		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	AMUNDI	AMUNDI NASDAQ-100 II ETF	LU1829221024		●		
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	AMUNDI	LYXOR ETF PEA NASDAQ-100 UCITS	FR0011871110		●		
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	COMGEST ASSET MANAGEMENT	COMGEST GROWTH AM EUR R ACC	IE00B6X2JP23		●	Art. 8	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	ECOFI INVESTISSEMENTS	ECOFI CAP ACTIONS	FR0000990848		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	FRANKLIN TEMPLETON IM	FRANKLIN US OPPORTUNITY A ACC	LU0260869739		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	JANUS CAPITAL INTERNATIONAL LIMI	JANUS HENDERSON US TWENTY FUND	IE0009531827		●		
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	JP MORGAN AM EUROPE	JPMORGAN FUNDS - US GROWTH	LU0284208625		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	MORGAN STANLEY INV MGT LTD	MORGAN STANLEY IF - US GROWTH F	LU0266117414		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT	LOOMIS SAYLES U.S. GEF	LU1435385593		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT	LOOMIS SAYLES US GROWTH EQ USD	LU1435385163		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	AMUNDI	AMUNDI ACTIONS USA ISR P	FR0010153320		●	Art. 8	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	AMUNDI	AMUNDI ETF S&P 500 DAILY HEDGED	LU0959211243		●		
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	AMUNDI	AMUNDI UCIT ETF S&P 500 D EUR	LU0496786574		●		
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	AMUNDI	LYXOR ETF DJ INDUSTRIAL AVERAGE	FR0007056841		●		
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	AXA ROSENBERG MANAGEMENT IRELAND	AXA ROSENBERG US EQUITY B EURO	IE0031069275		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	BLACKROCK LUX	BGF US FLEXIBLE EQUITY E2 EUR	LU0171296949		●		
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	BLACKROCK LUX	BGF US FLEXIBLE EQUITY FUND A2	LU0171296865		●		
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUX	BNPP SUSTAINABLE US MULTI FACTOR	LU1956163379		●	Art. 8	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	CLARESCO FINANCE SA	CLARESCO USA FCP CAP 3DEC	LU1379103812		●		
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	CPR AM	CPR USA P	FR0010501858		●	Art. 8	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	FEDERAL FINANCE GESTION	AIS VENN SMART ALPHA US P	FR0013432739		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL INDICIEL US H	FR0013264298		●		
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL INDICIEL US P	FR0000988057		●		
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	JP MORGAN AM EUROPE	JPMORGAN JPM US SEL EQU EUR HED	LU0281485184		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	LA BQ POSTALE ASSET MANAGEMENT	FEDERIS ISR ACTIONS US L AI	FR0013342318		●	Art. 8	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD ACTIONS AMERICAINES R C	FR0010700823		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	RMM ACTIONS USA C EUR	FR0011212547		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS MOYENNES CAP.	BLACKROCK LUX	BGF US SMALL&MIDCAP OPPORT FD A2	LU0171298648		●		
ACTIONS ETATS-UNIS MOYENNES CAP.	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT	SCHRODER ISF US SMALL & MID CAP	LU0248178732		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS PETITES CAP.	AMUNDI	AMUNDI RUSSELL 2000 UCITS ETF	LU1681038672		●		
ACTIONS ETATS-UNIS PETITES CAP.	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUX	BNPP FUNDS US SMALL CAP CLAS	LU0823410724		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS PETITES CAP.	FRANKLIN TEMPLETON IM	FTGF ROYCE US SMALL CAP OPP A EU	IE00B19Z4C24		●		
ACTIONS ETATS-UNIS PETITES CAP.	JP MORGAN AM EUROPE	JPM US SMALLER CIES A (DIST) USD	LU0053697206		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE DU NORD	LAZARD FRERES GESTION	NORDEN SRI	FR0000299356		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE DU NORD	NORDEA INVESTMENT FUNDS	NORDEA 1 NORDIC EQ FUND BP	LU0064675639		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE DU NORD PETITES & MOY. CAP.	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUX	BNPP FUNDS NORDIC SMALL CAP	LU0950372838		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE DU NORD PETITES & MOY. CAP.	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-NORDIC FUND A SEK (D)	LU0048588080		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE DU NORD PETITES & MOY. CAP.	LAZARD FRERES GESTION	NORDEN SMALL	FR0011474980		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE EMERGENTE HORS RUSSIE	AMUNDI	AMDI MSCI EAST EUR EX RUSS ACC	LU1900066462		●		
ACTIONS EUROPE EMERGENTE HORS RUSSIE	BLACKROCK LUX	EMERGING MARKETS EX CHINA FUND A	LU2719174067		●		
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	APICIL ASSET MANAGEMENT	RB EUROPE VALEURS RESPONS P	FR0010237503		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	BDL CAPITAL MANAGEMENT S	BDL CONVICTIONS	FR0010651224		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	CHOLET DUPONT AM	MADELEINE EUROPA ONE R EUR CAP	LU1220932716		●		
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	COMGEST ASSET MANAGEMENT	CG-PLC COMGEST GROWTH EUR OPPORT	IE00BD5HXJ66		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	DNCA FINANCE LUX	DNCA INVEST SRI EUROPE GROWTH B	LU0870553459		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	FINANCIERE ECHIQUIER	ECHIQUIER AGRESSOR	FR0010321802		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	FINANCIERE ECHIQUIER	ECHIQUIER POSITIVE IMPACT A	FR0010863688		●	Art. 9	●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	J.CHAHINE CAPITAL GROUP	DIGITAL STAR EUROPE	LU0323041763		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	MAINFIRST BANK	TOP EUROPEAN IDEAS A	LU0308864023		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	NATIXIS IM	MIROVA EUROPE SUSTAINABLE	LU0552643339		●	Art. 9	●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	NATIXIS IM	THEMATICS AAA CONSUMER R (C)	FR0010058529		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	RAM ACTIVE INVESTMENTS SA	RAM SYSTEMATIC EUROPEA EQ B EUR	LU0160155981		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	R-CO OPAL EQUITY EUROPE	FR0007075155		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	SOFIDY	S.YTIC P-C	FR0013267382		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP MIXTE	EDMOND DE ROTHSCHILD AM	EDR EUROPEAN IMPROVERS AC EUR	FR001400FUB4		●		
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	AMUNDI LUX	AMUNDI FUNDS - EUROPEAN EQUITY V	LU1883314244		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	CM-CIC AM	CM-AM EUROPE VALUE	FR0000991770		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	DNCA FINANCE	DNCA VALUE EUROPE C	FR0010058008		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	DNCA FINANCE LUX	DNCA INVEST EUROPE A	LU0284396016		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	GROUPAMA AM	G FUND OPPORTUNITIES EUROPE N	FR0010627851		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	HSBC GLOBAL AM FRANCE	HSBC ACTIONS EUROPE (C)	FR0000427809		●		
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	JP MORGAN AM EUROPE	JPM EUROPE STRATEGIC VALUE A	LU0107398884		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	MANDARINE GESTION	MANDARINE VALEUR R	FR0010554303		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	ODDO MERITEN AM	ODDO BHF SIC - MET SEL A	FR0007078811		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	TOCQUEVILLE FINANCE SA	TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR	FR0010547067		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	ABERD GL SERV	ABERDEEN SICAV EURO SUST EQUI A	LU0094541447		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ EUROPE EQUITY GROWTH	LU0256839274		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	BLACKROCK LUX	BGF EUROPEAN FUND E	LU0090830901		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	BLACKROCK LUX	BGF EUROPEAN SPECIAL SIT E2	LU0154235443		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	CANDRIAM LUXEMBOURG	CANDRIAM EQUITIES L EUROPE INNO	LU0344046155		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	CARMIGNAC GESTION LUX	CARMIGNAC GRANDE EUROPE A	LU0099161993		●	Art. 9	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	COMGEST ASSET MANAGEMENT	COMGEST GROWTH EUROPE-EUR R	IE00B6X8T619		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	COMGEST SA	COMGEST RENAISSANCE EUROPE C	FR0000295230		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	CPR AM	CPR SILVER AGE E	FR0010917658		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF - EUROPEAN DYNAMIC GROWTH F	LU0261959422		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FIDELITY ACTIVE STRATEGY EUROP	LU0202403266		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	FINANCIERE ECHIQUIER	ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROP	FR0010321828		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	JP MORGAN AM EUROPE	JPM EUROPE STRATEGIC GROWTH A	LU0210531801		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	MONTSEGUR FINANCE	MONTSEGUR CROISSANCE C	FR0010109140		●		
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	PALATINE AM	PALATINE EUROPE SUSTE	FR0010915181		●	Art. 9	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	TOCQUEVILLE FINANCE SA	TOCQUEVILLE MEGATRENDS ISR	FR0010546945		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ EUROPE EQUITY SRI AT EUR	LU0542502314		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	AXA INVESTMENT MANAGERS	AXA EUROPE ACTIONS A (C)	FR0000170243		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	AXA INVESTMENT MANAGERS	AXA EUROPE OPPORTUNITES A (C)	FR0000170318		●	Art. 9	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	AXA INVESTMENT MANAGERS	AXA FRAM SUS EUROPE A	LU0389655811		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	BDL CAPITAL MANAGEMENT S	BDL TRANSITION C ACC	LU1988108350		●	Art. 9	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	BNP PARIBAS AM	BNPP DEVELOPPEMENT HUMAIN CLASSI	FR0010077412		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	CANDRIAM LUXEMBOURG	CANDRIAM SUSTAINABLE EQ EUR C	LU1313771856		●	Art. 9	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	CLARTAN ASSOCIES	CLARTAN EUROPE C EUR CAP	LU1100076808		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	DELUBAC AM	DELUBAC PRICING POWER	FR0010223537		●		
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	DNCA FINANCE	DNCA ACTIONS LONG TERME C	FR001400HRI1		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	ELEVA CAPITAL SAS	ELEVA SUSTAINABLE IMPACT EUR A2	LU2210204306		●	Art. 9	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	EXANE AM	EXANE EQUITY SELECT EUROPE B EUR	LU0719899097		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	FEDERAL FINANCE GESTION	AIS SELECT ACTIONS EUROPE	FR0010108662		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	FEDERAL FINANCE GESTION	AIS VENN SMART ALPHA EUROPE P	FR0013432754		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	FIDEAS CAPITAL	BETAMAX EUROPE SMART CLIMATE	FR0011560192		●	Art. 9	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	FIL GESTION	FIDELITY EUROPE	FR0000008674		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-EUROPEAN GROWTH FUND A	LU0048578792		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	GAY LUSSAC GESTION	GLG GREEN IMPACT A FCP 3DEC	FR0010178665		●		
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	GENERALI INVESTMENTS EUROPE	GIS SRI AGEING POPULATON D CAP	LU1234787460		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	GROUPAMA AM	GROUPAMA ACTIONS EUROPEENNES	FR0013379328		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	INVESCO MANAGEMENT SA	INVESCO PAN EUROPE STRUCTURE EQ	LU0119750205		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	JANUS CAPITAL INTERNATIONAL LIMI	JHHF - PAN EURO MID LARG CAP A2	LU0503932328		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	JP MORGAN AM EUROPE	JPM EUROPE EQUITY A EUR	LU0053685029		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	JP MORGAN AM EUROPE	JPM EUROPE SUSTAINABLE EQUITY A	LU1529808336		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	JP MORGAN AM EUROPE	JPMORGAN EUROPE DYNAMIC FUND A	LU0210530662		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD PATRIMOINE ACTIONS SRI	FR0013221116		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	ODDO MERITEN AM	ODDO BHF ALGO SUSTAINABLE LEAD	DE0007045437		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	PICTET AM EUROPE	PICTET QUEST EURO SUSTAINABLE P	LU0144509717		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	VEGA INVESTMENT MANAGERS	VEGA EUROPE CONVICTIONS ISR RC	FR0010626796		●		
ACTIONS EUROPE HORS UK GDES CAP.	BLACKROCK LUX	BGF CONTINENTAL EUROP FLEX A2	LU0224105477		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE HORS UK GDES CAP.	BLACKROCK LUX	BGF CONTINENTAL EUROPEAN FLE	LU0224105980		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE HORS UK PETITES & MOY. CAP.	FINANCIERE ARBEVEL	PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORT	FR0013383825		●	Art. 9	
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUX	BNPP FUNDS EUROPE SMALL CAP	LU0212178916		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT SA	DWS EUROPEAN OPPORTUNITIES LD	DE0008474156		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	DNCA FINANCE LUX	DNCA INVEST ARCHER MID-CAP EUROP	LU1366712518		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	ELEVA CAPITAL SAS	ELEVA LEADERS SMALL & MID CAP EU	LU1920214563		●	Art. 8	●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	FINANCIERE ECHIQUIER	ECHIQUIER AGENOR SRI MIDCAP EU A	FR0010321810		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	GROUPAMA AM	GROUPAMA AVENIR EUROPE NC	LU0675297237		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	MANDARINE GESTION	MAND UNIQ SMALL&MID CAP EUROPE R	LU0489687243		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT	MAM PREMIUM EUROPE R	FR0010687749		●		
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	ODDO MERITEN AM	ODDO AVENIR EUROPE A	FR0000974149		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ ACTIONS EURO PME-ETI C	FR0000994782		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	DEGROOF PETERCAM AM	DPAM INVEST B EQ EUR SMALL CAPS	BE0058185829		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	EIFFEL INVESTMENT GROUP	NOVA EUROPE ISR A	FR0011585520		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF - EUROPEAN SMALLER COMPANIES	LU0261951528		●		
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-EUROPEAN SMALLER CIES FD A	LU0061175625		●		
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	FRANKLIN TEMPLETON IM	TEMPLETON EUROPEAN SM CAP FD A	LU0138075311		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	JP MORGAN AM EUROPE	JPM EUROPE DYNAMIC SMALL CAP A	LU0210072939		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	JP MORGAN AM EUROPE	JPM EUROPE SMALL CAP A (D)	LU0053687074		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	KBL RICHELIEU GESTION	RICHELIEU FAMILY SMALL CAP R	FR0011689330		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	MANDARINE GESTION	MANDARINE EUROPE MICROCAP R	LU1303940784		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	STATE STREET GLOBAL ADVISORS LUX	STATE ST EUROP SM CAP ESG SCREEN	LU1112178824		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE RENDEMENT	AMUNDI	AMUNDI STOXX EUROPE SELECT DIV30	LU1812092168		●		
ACTIONS EUROPE RENDEMENT	DEGROOF PETERCAM AM	DPAM INVEST B EQ EUROPE DIVIDEND	BE0057451271		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE RENDEMENT	FINANCIERE DE L'ARC	ARC ACTIONS RENDEMENT	FR0011092436		●		
ACTIONS EUROPE RENDEMENT	HSBC GLOBAL AM FRANCE	HSBC EUROPE EQ. QUALITY INCOME	FR0010043216		●		
ACTIONS EUROPE RENDEMENT	MANDARINE GESTION	MANDARINE EQUITY INCOME R	FR0010396382		●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ ACTIONS AEQUITAS R	FR0000975880		●	Art. 8	
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	AMUNDI	AMUNDI CAC 40 UCITS ETF DIST	FR0007052782		●		
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	AXA INVESTMENT MANAGERS	AXA FRANCE OPPORTUNITES A (C)	FR0000447864		●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	AXA INVESTMENT MANAGERS	AXA INDICE FRANCE C	FR0000172066		●		
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	BNP PARIBAS AM	BNPP MIDCAP FRANCE ISR CLASSIC C	FR0010616177		●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	BNP PARIBAS AM	BNPP MIDCAP FRANCE ISR CLASSIC D	FR0010077859		●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	CHOLET DUPONT AM	CD FRANCE EXPERTISE	FR0010249672		●		
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	COV{A FINANCE	COVEA ACTIONS SOLIDAIRES C	FR0010535625		●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	DNCA FINANCE	CENTIFOLIA C	FR0007076930		●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	DORVAL ASSET MANAGEMENT	DORVAL MANAGEURS R	FR0010158048		●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	EDMOND DE ROTHSCHILD AM	EDR TRICOLORE RENDEMENT C	FR0010588343		●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL FOCUS - HUMAN P	FR0000447609		●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	FINANCIERE ARBEVEL	PLUVALCA ALLCAPS SICAV A	FR0000422842		●	Art. 8	
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	GENERALI INVESTMENTS EUROPE	GENERALI INVESTISSEMENT (C)	FR0010086512		●		
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	GESTION 21	ACTIONS 21 A	FR0010541813		●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	GROUPAMA AM	GROUPAMA FRANCE STOCK NC	FR0000989782		●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	HSBC GLOBAL AM FRANCE	HSBC ACTIONS PATRIMOINE AC	FR0010143545		●		
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	KIRAO AM	KIRAO MULTICAPS AC	FR0012020741		●	Art. 8	
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	MANDARINE GESTION	MANDARINE OPPORTUNITES R	FR0010657122		●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	MONETA ASSET MANAGEMENT	MONETA MULTI CAPS C	FR0010298596		●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	OFI AM	OFI INVEST FRANCE EQUITY R	FR0011093707		●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	R-CO CONVICTION FRANCE FC EUR	FR0011056092		●	Art. 8	
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	SAINT OLIVE GESTION	BSO FRANCE P	FR0007478557		●		
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	SOCIETE GENERALE GESTION	SG ACTIONS FRANCE SELECTION C	FR0010431015		●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRANCE	VALFRANCE	FR0000973711		●		
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE FRANCECAP A	FR0007065743		●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE FRANCECAP R	FR0010111732		●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	TOCQUEVILLE FINANCE SA	TOCQUEVILLE FRANCE ISR C	FR0010546960		●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	UBS LA MAISON DE GESTION	LMDG FAMILLES ET ENTREPRENEURS	FR0007082060		●		
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	VEGA INVESTMENT MANAGERS	VEGA FRANCE CONVICTIONS RC	FR0007479365		●		●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	VEGA INVESTMENT MANAGERS	VEGA FRANCE OPPORTUNITES ISR RC	FR0010458190		●		
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	AXA INVESTMENT MANAGERS	AXA FRANCE SMALL CAP C	FR0000170391		●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	CA INDOSUEZ GESTION	VENDOME SELECTION P - C	FR0007371729		●	Art. 8	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	CLARESCO FINANCE SA	CLARESCO AVENIR P EUR CAP 3DEC	LU1379103572		●		
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	CPR AM	CPR MIDDLE CAP FRANCE P	FR0010565366		●	Art. 8	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	FINANCIERE ARBEVEL	PLUVALCA INITIATIVES PME SICAV A	FR0011315696		●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	FINANCIERE ARBEVEL	PLUVALCA SMALL CAPS A	FR0000422859		●	Art. 8	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	GENERALI INVESTMENTS EUROPE	GENERALI FRANCE FUTURE LEADERS	FR0007064324		●		
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	HMG	HMG DECOUVERTES C	FR0010601971		●	Art. 8	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	HMG	HMG DECOUVERTES PME	FR0013351285		●	Art. 8	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	HSBC GLOBAL AM FRANCE	HSBC SMALL CAP FRANCE A	FR0010058628		●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	INOCAP GESTION SAS	QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS C	FR0011466093		●		●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	INOCAP GESTION SAS	QUADRIGE RDMT FRANCE MIDCAPS C	FR0011640986		●		●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	KEREN FINANCE SA	KEREN ESSENTIELS S C	FR0011271550		●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	KIRAO AM	KIRAO SMALLCAPS AC	FR0012633311		●	Art. 8	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD SMALL CAPS FRANCE R	FR0010679902		●	Art. 8	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	ODDO MERITEN AM	ODDO BHF AVENIR C	FR0000989899		●	Art. 8	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	OTEA CAPITAL	AGORA ACTIONS EURO I	FR001400HH99		●		
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	OTEA CAPITAL	OTEA ACTIONS EUROPE R	FR0010738153		●		
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	R-CO MIDCAP FRANCE	FR0007387071		●	Art. 8	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	SUNNY AM	SUNNY MANAGERS F	FR0010922963		●		
ACTIONS GRANDE CHINE	CARMIGNAC GESTION LUX	CARMIGNAC PORTFOLIO CHINA NEW E	LU2295992320		●	Art. 8	●
ACTIONS GRANDE CHINE	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-GREATER CHINA FUND A	LU0048580855		●	Art. 8	
ACTIONS GRANDE CHINE	JP MORGAN AM EUROPE	JPM GREATER CHINA A (ACC)USD	LU0210526801		●	Art. 8	
ACTIONS GRANDE CHINE	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT	SCHRODER ISF GREATER CHINA - A	LU0365775922		●		
ACTIONS INDE	AMUNDI	AMUNDI MSCI INDIA II UCITS ETF A	FR0010361683		●		
ACTIONS INDE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUX	BNPP FUNDS INDIA EQUITY	LU0823428346		●	Art. 8	
ACTIONS INDE	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT SA	DWS INDIA	LU0068770873		●		
ACTIONS INDE	EDMOND DE ROTHSCHILD AM	EDR INDIA A	FR0010479931		●	Art. 8	●
ACTIONS INDE	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-INDIA FOCUS FUND A	LU0197230542		●	Art. 8	
ACTIONS INDE	FRANKLIN TEMPLETON IM	FRANKLIN INDIA A EUR (C)	LU0231205187		●	Art. 8	
ACTIONS INDE	HSBC INVESTMENT FUNDS LUX	HSBC GIF INDIAN EQUITY A EUR	LU0164881194		●	Art. 8	
ACTIONS INDE	PICTET AM EUROPE	PICTET INDIAN EQUITIES-P EUR	LU0255979071		●		
ACTIONS INDONÉSIE	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-INDONESIA FUND A	LU0055114457		●		
ACTIONS INTERNATIONAL CHARIAH ISLAMIQUE	HSBC INVESTMENT FUNDS LUX	HSBC ISLAMIC GLOBAL EQUITY	LU0806931092		●		
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	AXA FUNDS MANAGEMENT	AXA WLD FRAMLINGTON WOMEN	LU1557118921		●	Art. 9	●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	AXA INVESTMENT MANAGERS	AXA ACT SOCIAL PROGRESS A	FR0007062567		●	Art. 9	
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	FEDERAL FINANCE GESTION	AIS SELECT MEGATENDANCES	FR0013373214		●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	FINANCIERE ECHIQUIER	ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS A	FR0011449602		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	FOURPOINTS IM	FOURPOINTS THEMATIC SELECTION	FR0010405001		●		
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	FOURPOINTS IM	VALEUR INTRINSEQUE P	FR0000979221		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) POSITIVE IMPACT A C	LU1854107221		●	Art. 9	●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	NATIXIS IM	NIF I THEMATICS SUB ECO FD R/A	LU2095319849		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	NATIXIS IM	THEMATICS META FUND R/A EUR	LU1951204046		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	NATIXIS IM	THEMATICS SAFETY FUND R/A (EUR)	LU1951225553		●	Art. 9	
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	PICTET AM EUROPE	PICTET GLOBAL MEGATREND SELECT	LU0386882277		●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	PICTET AM EUROPE	PICTET GLOBAL MEGATREND SELECT R	LU0391944815		●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	PICTET AM EUROPE	PICTET SECURITY P EUR	LU0270904781		●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	PICTET AM EUROPE	PICTET SECURITY R	LU0270905242		●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	SANSO IS	SANSO MEGATRENDS R EUR	FR0011759364		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. "VALUE"	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT SA	DWS GLOBAL VALUE	LU0133414606		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. "VALUE"	FRANKLIN TEMPLETON IM	FRANKLIN MUTUAL GLOBAL DISCOVERY	LU0211333025		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. "VALUE"	ROBECO LUXEMBOURG SA	ROBECO BP GLOB PREM EQUITIES D	LU0203975437		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	BLACKROCK LUX	BGF GLOBAL OPPORTUNITIES FUND	LU0171285314		●		
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	CARMIGNAC	CARMIGNAC INVESTISSEMENT A	FR0010148981		●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	CARMIGNAC	CARMIGNAC INVESTISSEMENT E	FR0010312660		●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	CARMIGNAC	CARMIGNAC PORTF GRANDCHILDREN A	LU1966631001		●	Art. 9	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	COMGEST SA	COMGEST MONDE	FR0000284689		●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	CPR AM	CPR INVEST-GLOBAL DISRUPTIVE A	LU1530899142		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	DEGROOF PETERCAM AM	DPAM INV B EQ WORLD SUSTAINABLE	BE0058652646		●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	DEGROOF PETERCAM AM	DPAM INV B EQUIT NEWGEMS SUST B	BE0946564383		●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	DNCA FINANCE LUX	DNCA INV BEYOND GLOBAL LEADERS B	LU0383784146		●	Art. 9	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-GLOBAL THEMATIC OPPORT F USD	LU0048584097		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	FINANCIERE ECHIQUIER	ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH	FR0010859769		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	GROUPAMA AM	GROUPAMA GLOBAL DISRUPTION NC EU	LU1897556517		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	LOMBARD ODIER FUNDS EUROPE SA	PRIVIL-WILL BLAIR GLOB LEAD P	LU0990501792		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	NATIXIS IM	MIROVA GL SUSTAINABLE EQU R/A	LU0914729966		●	Art. 9	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	PICTET AM EUROPE	PICTET FAMILY P EUR	LU0130732364		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	UNION BANCAIRE PRIVEE UBP SA	UBAM - 30 GLOB LEAD EQ AC EUR	LU0573559563		●	Art. 8	●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	VEGA INVESTMENT MANAGERS	VEGA DISRUPTION R-C EUR	FR0013299047		●		
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	AMUNDI	AMUNDI GLOB GENDER EQTY ETF C	LU1691909508		●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	AMUNDI	AMUNDI MSCI WORLD II UCITS ETF D	FR0010315770		●		
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	AMUNDI	AMUNDI WORLD II MONTH HEDGED EUR	FR0011660927		●		
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	AMUNDI	LYXOR UCITS ETF DJ GL TITANS 50	FR0007075494		●		
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	BLACKROCK LUX	SUSTAINABLE GL DYN EQUITY A2	LU0238689623		●		
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	BNP PARIBAS AM	BNP PARIBAS ACTIONS MONDE	FR0010108977		●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUX	BNPP FUNDS SUST GLOBAL LOW EQU	LU0823417810		●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	CPR AM	CPR INVEST MEGATRENDS A	LU1734693812		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT SA	DSCHE INVEST II GL EQ HIGH CONV	LU0826452848		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	ECOFI INVESTISSEMENTS	ECOFI CONVICTIONS MONDE C	FR0000973562		●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	EDMOND DE ROTHSCHILD AM	EDR FUND EQUITY OPPORTUNITIES A	LU1160358633		●		
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	EDMOND DE ROTHSCHILD AM	EDR HUMAN CAPITAL A EUR	LU2221884310		●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF - WORLD FUND - E (C)	LU0115769746		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-WORLD FUND A	LU0069449576		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FIDELITY WORLD FUND A-ACC-EUR	LU1261432659		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	FRANKLIN TEMPLETON IM	TEMPLETON GROWTH EURO FUND A	LU0114760746		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	HSBC GLOBAL AM FRANCE	HSBC SUSTAINABLE GLOBAL EQUITY G	FR0000438905		●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	JP MORGAN AM EUROPE	JPM INVEST FUNDS GLO SEL A ACC	LU0157178582		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	M&G SECURITIES LIMITED	M&G (LUX) GLOBAL SUSTAIN PARIS A	LU1670715207		●	Art. 9	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	MORGAN STANLEY INV MGT LTD	MS INVF GLOBAL BRANDS A EUR	LU0119620416		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	ODDO MERITEN AM	ODDO BHF BEST THEMATICS	FR0000446692		●		
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT	SCHRODER ISF QEP GLB QUALITY	LU0323591833		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	YOMONI	YOMONI MONDE	FR0013329778		●		
ACTIONS INTERNATIONAL PETITES CAP.	AMIRAL GESTION	SEXTANT AUTOUR DU MONDE A	FR0010286021		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL PETITES CAP.	BLACKROCK LUX	BGF SYSTEM SUST GLB SMALLCAP A2	LU0054578231		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL PETITES CAP.	CPR AM	CPR INVEST - EDUCATION A	LU1861294319		●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL PETITES CAP.	MANDARINE GESTION	MANDARINE GLOBAL MICROCAP R	LU1329694266		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL RENDEMENT	BNY MELLON ASSET MANAGEMENT	BNY MELLON GLB EQ HIGHER INC	IE00B3V93F27		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL RENDEMENT	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF SUS GL DIVIDEND PLUS A (ACC)	LU0261951957		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL RENDEMENT	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF SUS GL DIVIDEND PLUS FUND A	LU0099575291		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL RENDEMENT	M&G SECURITIES LIMITED	M&G(LUX) GLOBAL DIVIDEND FD A	LU1670710075		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONALES RENDEMENT	AMUNDI	AMDI GLOB EQUITY QUALITY INCOM D	LU0832436512		●		
ACTIONS ITALIE	AMUNDI	AMUNDI FTSE MIB UCITS ETF DIS	FR0010010827		●		
ACTIONS ITALIE	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-ITALY FUND A EUR (D)	LU0048584766		●	Art. 8	
ACTIONS JAPON FLEX CAP	EDMOND DE ROTHSCHILD AM	EDR JAPAN C	FR0010983924		●		
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ JAPAN EQUITY AT	LU1143164405		●	Art. 8	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	AMUNDI	AMUNDI JAP TOP II UC ETF DAI HED	FR0011475078		●		
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	AMUNDI	AMUNDI JAPAN TOPIX II UCITS ETF	FR0010245514		●		
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	AMUNDI	AMUNDI MSCI JAP SRI UCITS ETF DR	LU2269164310		●	Art. 8	●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUX	BNPP FUNDS JAPAN EQUITYGED EUR	LU0194438338		●	Art. 8	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUX	BNPP SUSTAINABLE JAPAN MULTI FAC	LU1956138777		●	Art. 8	●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	COMGEST ASSET MANAGEMENT	SICAV COMGEST GROWTH JAPAN EUR	IE00BD1DJ122		●	Art. 8	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL INDICIEL JAPON P	FR0000987968		●		
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-SUSTAINABLE JAPAN EQUITY F A	LU0069452018		●	Art. 8	●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-SUSTAINABLE JAPAN EQUITY F AD	LU0048585144		●	Art. 8	●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	JP MORGAN AM EUROPE	JPM JAPAN EQ A (DIST) USD	LU0053696224		●	Art. 8	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD JAPON R	FR0010734491		●	Art. 8	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	M&G SECURITIES LIMITED	M&G (LUX) JAPAN FUND A	LU1670626446		●	Art. 8	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	PICTET AM EUROPE	PICTET JAPANESE EQ SELECT P J	LU0176900511		●	Art. 8	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	PICTET AM EUROPE	PICTET-JAPANESE EQ OPPORT P EUR	LU0255979402		●	Art. 8	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	UBS FUND MANAGEMENT LUXEMBOURGSA	SNAM JAPAN EQUITY RESP. AHC	LU1861469051		●	Art. 8	●
ACTIONS JAPON PETITES & MOY. CAP.	AMUNDI LUX	AMUNDI FD EQUITY JAPAN TG A HDG	LU0568583933		●	Art. 8	
ACTIONS JAPON PETITES & MOY. CAP.	AXA ROSENBERG MANAGEMENT IRELAND	AXA ROS EQ ALPHA JAP SMALL CAP B	IE0031069721		●	Art. 8	
ACTIONS JAPON PETITES & MOY. CAP.	M&G SECURITIES LIMITED	M&G (LUX) JAPAN SMALL COMP FD A	LU1670715975		●	Art. 8	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ ACTIONS EMERGENTES	FR0007492749		●		
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	AMUNDI	AMUNDI ACTIONS EMERGENTES P	FR0010188383		●	Art. 8	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	AMUNDI	AMUNDI MSCI EMER MARK III UC ETF	FR0010429068		●		
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	AMUNDI	AMUNDI MSCI EMERGING MARKETS ETF	LU1681045370		●		
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	AXA FUNDS MANAGEMENT	AXA WF FRAMLINGTON EMG MKTS A	LU0327689542		●	Art. 8	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	BARING INTL FD MANAGERS IRL LTD	BG GLOBAL EMERGING MARKETS	IE0004850503		●		
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUX	BNPP FUNDS EMERGING EQUITY	LU0823413074		●	Art. 8	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	CANDRIAM LUXEMBOURG	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUI EM C	LU1434523954		●	Art. 9	●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	CARMIGNAC	CARMIGNAC EMERGENTS A	FR0010149302		●	Art. 9	●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	COMGEST SA	MAGELLAN C	FR0000292278		●	Art. 8	●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	FIL GESTION	FIDELITY EMERGING MARKETS FUND A	LU1048684796		●	Art. 8	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	GEMWAY ASSETS	GEMEQUITY R	FR0011268705		●	Art. 8	●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	HMG	HMG GLOBETROTTER C	FR0010241240		●		
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	JP MORGAN AM EUROPE	JPM EMER MARK EQUITY A EUR (C)	LU0217576759		●	Art. 8	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	JP MORGAN AM EUROPE	JPM EMERGING MARKETS SUSTAINABLE	LU2051469034		●	Art. 8	●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD ACTIONS EMERGENTES	FR0010380675		●	Art. 8	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	ROBECO LUXEMBOURG SA	ROBECO EMERGING MARKETS EQUITIES	LU0187076913		●	Art. 8	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT	SCH ISF GLOB EMERGING MARKETS	LU0279459456		●	Art. 8	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT	SCHRODER ISF EMERGING MAR A E C	LU0248176959		●	Art. 8	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT	SCHRODER ISF EMERGING MARK A C	LU0106252389		●	Art. 8	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	STATE STREET GLOBAL ADVISORS LUX	STATE ST EMG MKT ESG SCREEND ENH	LU1648467097		●	Art. 8	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS PETITES & MOY. CAP.	CARMIGNAC GESTION LUX	CARMIGNAC EMERGING DISCOVERY A	LU0336083810		●	Art. 8	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS PETITES & MOY. CAP.	JP MORGAN AM EUROPE	JPM EMGING MKT SMALL CAP A EUR C	LU0318933057		●	Art. 8	
ACTIONS MARCHÉS FRONTIÉRES	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT	SCHRODER ISF FROR MAR EQUITY A	LU2407913743		●		
ACTIONS ROYAUME-UNI GDES CAP. MIXTE	AMUNDI	AMUNDI FTSE 100 ETF ACC	LU1650492173		●		
ACTIONS SECTEUR AGRICULTURE	DEGROOF PETERCAM AM	DPAM INVEST B EQ SUST FOOD TR B	BE0947764743		●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR AGRICULTURE	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT SA	DEUTSCHE INVEST GLOBAL AGRIB LC	LU0273158872		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR AGRICULTURE	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT SA	DEUTSCHE INVEST GLOBAL AGRIB NC	LU0273147594		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR AGRICULTURE	PICTET AM EUROPE	PICTET-NUTRITION P	LU0366534344		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR AUTRES	CM-CIC AM	CM-AM INDICIEL AMERIQUE 500	FR0010004085		●		
ACTIONS SECTEUR AUTRES	CM-CIC AM	CM-AM INDICIEL JAPON 225	FR0010415448		●		
ACTIONS SECTEUR AUTRES	CPR AM	CPR INVEST-HYDROGEN A	LU2389405080		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR AUTRES	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL APAL P	FR0000987950		●		
ACTIONS SECTEUR AUTRES	MANDARINE GESTION	MANDARINE GLOBAL SPORT	LU2257982228		●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR AUTRES	NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT	NATIXIS INTL FD NAT EM EUROPE R	LU0147918923		●		
ACTIONS SECTEUR AUTRES	SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRANCE	SL EQ GREEN BUILD & INFRA IMP R	LU2350031394		●	Art. 9	
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUX	BNPP FUNDS CONSUMER INNOVATORS	LU0823411706		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	CPR AM	CPR INVEST GLOB LIFESTYL A ACC	LU1989767253		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-SUSTAINABLE CONSUMER BRANDS A	LU0114721508		●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	FINANCIERE ECHIQUIER	ECHIQUIER LUXURY A	FR0010960930		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	LOMBARD ODIER FUNDS EUROPE SA	LO FUNDS WORLD BRANDS P EUR	LU1809976522		●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	PICTET AM EUROPE	PICTET PREMIUM BRANDS P EUR	LU0217139020		●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	PICTET AM EUROPE	PICTET-PREMIUM BRANDS-I EUR	LU0217138485		●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	SOCIETE GENERALE GESTION	SG ACTIONS LUXE C	FR0000988503		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR BIOTECHNOLOGIE	PICTET AM EUROPE	PICTET BIOTECH HP EUR	LU0190161025		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR BIOTECHNOLOGIE	PICTET AM EUROPE	PICTET BIOTECH P USD	LU0090689299		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR BIOTECHNOLOGIE	PICTET AM EUROPE	PICTET-BIOTECH-P EUR	LU0255977455		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR COMMUNICATION	AMUNDI	LYXOR STOXX EUROPE 600 TELECOM	LU1834988609		●		
ACTIONS SECTEUR EAU	AMUNDI	AMUNDI MSCI WATER ESG SCREEN ETF	FR0010527275		●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR EAU	BNP PARIBAS AM	BNP PARIBAS AQUA CLASSIC	FR0010668145		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR EAU	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF WATER & WASTE A	LU1892829828		●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR EAU	NATIXIS IM	THEMATICS WATER FUND R/A CAPIT	LU1951229035		●	Art. 9	
ACTIONS SECTEUR EAU	PICTET AM EUROPE	PICTET WATER P	LU0104884860		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ CLIMATE TRANSITION	LU1865149808		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	AMIRAL GESTION	SEXTANT CLIMATE TRANSIT EURO	FR001400A5A2		●	Art. 9	
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	AMUNDI LUX	AMUNDI FUNDS GLOBAL ECOLOGY ESG	LU1883318740		●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUX	BNPP FUNDS CLIMATE IMPACT	LU0406802339		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	CARMIGNAC GESTION LUX	CARMIGNAC PORTFOLIO CLIM TRANS A	LU0164455502		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	CPR AM	CPR INVEST - CLIMATE ACTION	LU1902443420		●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	DNCA FINANCE	DNCA INVEST BEYOND CLIMATE	LU2254337392		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	DORVAL ASSET MANAGEMENT	DORVAL EUROPEAN CLIMATE INIT RC	FR0013334380		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	ECOFI INVESTISSEMENTS	ECOFI ENJEUX FUTURS C	FR0010592022		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	FINANCIERE ECHIQUIER	ECHIQUIER CLIM ET BIO IMPA EUR A	FR0013517273		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	HSBC GLOBAL AM FRANCE	HSBC EUROPE EQ GREEN TRANSITION	FR0000982449		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	LOMBARD ODIER FUNDS EUROPE SA	LO - CIRCULAR ECONOMY P EUR CAP	LU2548914287		●	Art. 8	●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	MANDARINE GESTION	MANDARINE GLOBAL TRANSITION R	LU2257980289		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT	MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS C	FR0000970949		●		
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	MONTPENSIER FINANCE	M CLIMATE SOLUTIONS R	FR0013476678		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	NATIXIS IM	MIROVA EUROPE ENVIRONMENTAL R/A	LU0914733059		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	ODDO MERITEN AM	ODDO BHF GREEN PLANET CN EUR ACC	LU2189930360		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	OFI AM	OFI INV ESG EQUIT CLIMAT CHG RC	FR0013267150		●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	OFI AM	OFI RS ACT4 GREEN FUTURE	FR0010508333		●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	PALATINE AM	PALATINE PLANETE R	FR0010649079		●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	PICTET AM EUROPE	PICTET-GLOBAL ENVIRONMENTAL OPP	LU0503631714		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	SANSO IS	SANSO SMART CLIMATE	FR0014003NV7		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT	SCHRODER ISF GLOBAL CLIMT CHG	LU0302446645		●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRANCE	SL EQUITY ENVIR&BIODIV IMPACT R	LU2349917364		●	Art. 9	
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE EUR ECO SOLUTIONS R	LU1183791794		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	VONTOBEL ASSET MANAGEMENT	VONTOBEL FD GLOB ENVIRONM CHANGE	LU0384405600		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ENERGIE	AMUNDI	AM ST EUR 600 NRJ ERG SCREEN	LU1834988278		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR ENERGIE	BLACKROCK LUX	BGF WORLD ENERGY E2 EUR	LU0171304552		●		
ACTIONS SECTEUR ENERGIE	BLACKROCK LUX	BGF WORLD ENERGY FUND A2 EUR	LU0171301533		●		
ACTIONS SECTEUR ENERGIE	BNP PARIBAS AM	BNPP ENERGIE INDUSTRIE EUROP ISR	FR0010077461		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR ENERGIE	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT	SCHRODER ISF GLOBAL ENERGY A	LU0374901568		●		
ACTIONS SECTEUR ENERGIE	SOCIETE GENERALE GESTION	SG ACTIONS ENERGIE C	FR0000423147		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR ENERGIES ALTERNATIVES	BLACKROCK LUX	BGF SUST ENERGY FUND A2 EUR CAP	LU0171289902		●		
ACTIONS SECTEUR ENERGIES ALTERNATIVES	BLACKROCK LUX	BGF SUSTAINABLE ENERGY FD E EUR	LU0171290074		●		
ACTIONS SECTEUR ENERGIES ALTERNATIVES	INVESCO MANAGEMENT SA	INVESCO ENERGY TRANSITION FD E	LU0123358656		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ENERGIES ALTERNATIVES	PICTET AM EUROPE	PICTET CLEAN ENERGY TRANSITION P	LU0280435388		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR FINANCE	AMUNDI	AMUNDI EURSTOXX BK UCITS ETF ACC	LU1829219390		●		
ACTIONS SECTEUR FINANCE	AMUNDI	AMUNDI STOXX EUR 600 BANKS ETF	LU1834983477		●		
ACTIONS SECTEUR FINANCE	AMUNDI	AMUNDI STX600 INSUR ETF ACC	LU1834987973		●		
ACTIONS SECTEUR FINANCE	AXIOM ALTERNATIVE INVESTMENTS	AXIOM EUROPEAN BANKS	LU1876459303		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR FINANCE	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-GLOBAL FINANCIAL SERVICES FDA	LU0114722498		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR FINANCE	JUPITER ASSET MANAGEMENT	JUPITER FINANCIAL INNOVATION C	LU0262307480		●		
ACTIONS SECTEUR FINANCE	ODDO MERITEN AM	ODDO BHF FUTURE OF FINANCE A	FR0010493957		●		
ACTIONS SECTEUR FINANCE	ROBECO LUXEMBOURG SA	ROBECO NEW WORLD FINANCIAL	LU0187077481		●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR INFRASTRUCTURES	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT SA	DEUTSCHE INVEST GLOBAL INFRAS NC	LU0329760853		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR INFRASTRUCTURES	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT SA	DWS INVEST GLOBAL INFRASTRUCT LC	LU0329760770		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR INFRASTRUCTURES	LEGG MASON GLOBAL AM	FTGF CLEARBRIDGE INFRA VALUE A	IE00BD4GTQ32		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR INFRASTRUCTURES	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G GLOBAL LIST INFRASTRUCTURE A	LU1665237704		●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR MATÉRIAUX & INDUSTRIE	AMUNDI	AMUNDI STX600 BASIC RES ETF ACC	LU1834983550		●		
ACTIONS SECTEUR MATÉRIAUX & INDUSTRIE	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-GLOBAL INDUSTRIALS FUND A	LU0114722902		●		
ACTIONS SECTEUR MÉTAUX PRÉCIEUX	AMUNDI	LCL ACTIONS OR MONDE	FR0007374145		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR MÉTAUX PRÉCIEUX	AMUNDI LUX	AMUNDI NYSE ARCA GOLD BUGS ETF	LU2611731824		●		
ACTIONS SECTEUR MÉTAUX PRÉCIEUX	BLACKROCK LUX	BGF WORLD GOLD E2 EUR	LU0171306680		●		
ACTIONS SECTEUR MÉTAUX PRÉCIEUX	BLACKROCK LUX	BGF WORLD GOLD FUND A2 EUR	LU0171305526		●		
ACTIONS SECTEUR MÉTAUX PRÉCIEUX	CM-CIC AM	CM-AM GLOBAL GOLD	FR0007390174		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR MÉTAUX PRÉCIEUX	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT SA	DSCHE INV I GOLD & PRECIOUS M	LU0273159177		●		
ACTIONS SECTEUR MÉTAUX PRÉCIEUX	EDMOND DE ROTHSCHILD AM	EDR GOLDSPHERE B	FR0010664086		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR MÉTAUX PRÉCIEUX	SOCIETE GENERALE GESTION	SG ACTIONS OR C	FR0000424319		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	AXA INVESTMENT MANAGERS	AXA OR & MATIERES PREMIERES C	FR0010011171		●		
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	AXA INVESTMENT MANAGERS	AXA OR & MATIERES PREMIERES D	FR0010011189		●		
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	BLACKROCK LUX	BGF WORLD MINING E2 EUR	LU0172157363		●		
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	BLACKROCK LUX	BGF WORLD MINING FUND A2 EUR	LU0172157280		●		
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	BLACKROCK LUX	BGF WORLD MINING FUND A2 USD	LU0075056555		●		
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL MULTI OR&MATIERES 1ERES	FR0000978868		●		
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	JP MORGAN AM EUROPE	JPM GLOB NATURAL RESOURCES A (C)	LU0208853274		●		
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	PICTET AM EUROPE	PICTET TIMBER P EUR	LU0340559557		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	TOCQUEVILLE FINANCE SA	TOCQUEVILLE MATERIAL FOR THE FUT	FR0010649772		●		
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	AMUNDI	AMUNDI STOXX 600 HEALTH ETF ACC	LU1834986900		●		
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	AXA FUNDS MANAGEMENT	AXA WF LONGEVITY ECONOMY	LU0266013639		●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	CANDRIAM LUXEMBOURG	CANDRIAM EQUITIES L ONCOLOGY IMP	LU1864481624		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	COLVILLE CAPITAL PARTNERS	SILVER AUTONOMIE R	FR00140052N5		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	CPR AM	CPR INVEST - GLOBAL SILVER AGE	LU1291158233		●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	EDMOND DE ROTHSCHILD AM	EDR GLOBAL HEALTHCARE A EUR	LU1160356009		●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF SUST HEALTH CARE FD A (C)	LU0261952419		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-SUST HEALTH CARE FD A	LU0114720955		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	FINANCIERE ARBEVEL	PLUVALCA INNO SANT{ A	FR0012283406		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	FINANCIERE DE L'ARC	ARC ACTIONS SANTE INNOVANTE A	FR0007028063		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	FINANCIERE ECHIQUIER	ECHIQUIER HEALTH A	FR0013441714		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	JANUS CAPITAL INTERNATIONAL LIMI	JANUS GLOBAL LIFE SCIENCES A (C)	IE0002122038		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	JP MORGAN AM EUROPE	JPM GLOBAL HEALTHCARE A	LU0880062913		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	NATIXIS IM	THEMATICS WELLNESS RA	LU2326557985		●	Art. 9	
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	PICTET AM EUROPE	PICTET HEALTH P	LU0255978776		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	ROBECO LUXEMBOURG SA	ROBECOSAM SUSTAINABLE HEALTHY	LU2146189407		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	R-CO THEMATIC SILVER PLUS C	FR0010909531		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	SAINT OLIVE GESTION	BSO BIO SANTE	FR0007005764		●		
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT	SCHRODER INT SF HEALTHCARE IA	LU2191243257		●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ GLOBAL ARTIFICIAL INTEL	LU1548497772		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	AMIRAL GESTION	SEXTANT TECH A	FR0011050863		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	AXA FUNDS MANAGEMENT	AXA WF ROBOTECH	LU1536921650		●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	EDMOND DE ROTHSCHILD AM	EDR FUND BIG DATA A EUR CAP	LU1244893696		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-GLOBAL TECHNOLOGY FUND A	LU0099574567		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	FINANCIERE ARBEVEL	PLUVALCA DISRUPTIVE OPPORTUNITIE	FR0013076528		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	FINANCIERE ECHIQUIER	ECHIQUIER ARTIFICIAL INTEL. B	LU1819480192		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	FINANCIERE ECHIQUIER	ECHIQUIER ROBOTICS A	FR0012417350		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	FRANKLIN TEMPLETON IM	FRANKLIN TECHNOLOGY FUND A USD	LU0109392836		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	FRANKLIN TEMPLETON IM	FRANKLIN TECHNOLOGY FUND N EUR	LU0140363697		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	JP MORGAN AM EUROPE	JPM US TECHNOLOGY A EUR	LU0159052710		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	NATIXIS IM	THEMATICS AI - ROBOTS	LU1951200481		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	PICTET AM EUROPE	PICTET DIGITAL	LU0340554913		●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	PICTET AM EUROPE	PICTET ROBOTICS P EUR CAP	LU1279334210		●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	SOCIETE GENERALE GESTION	SG ACTIONS US TECHNO	FR0000431538		●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	LU2181906426		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	UBS FUND MANAGEMENT LUXEMBOURGSA	UBS LUX EQ FD GLOBAL MULTI T OPP	LU0081259029		●	Art. 8	
ACTIONS SUISSE GRANDES CAP.	AMUNDI	AMUNDI MSCI SWITZERLAND UCITS	LU1681044720		●		
ACTIONS SUISSE GRANDES CAP.	AXA FUNDS MANAGEMENT	AXA WF SWITZERLAND EQUITY	LU0184627536		●	Art. 8	
ACTIONS SUISSE GRANDES CAP.	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-SWITZERLAND FUND A (D)	LU0054754816		●	Art. 8	
ACTIONS SUISSE GRANDES CAP.	GERIFONDS SA	SYNCHRONY (LU) SWISS ALL CAPS	LU2004923152		●	Art. 8	
ACTIONS SUISSE GRANDES CAP.	UNION BANCAIRE PRIVEE UBP SA	UBAM SWISS EQUITY A	LU0073503921		●	Art. 8	●
ACTIONS THAÏLANDE	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-THAILAND FUND A (D)	LU0048621477		●	Art. 8	
ACTIONS TURQUIE	AMUNDI	AMUNDI MSCI TURKEY ACC	LU1900067601		●		
ACTIONS TURQUIE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUX	BNPP FUNDS TURKEY EQUITY	LU0265293521		●	Art. 8	
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	DNCA FINANCE LUX	DNCA OPPORTUNITES ZONE EURO C	FR0012316180		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	ECOFI INVESTISSEMENTS	ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES C	FR0010214213		●	Art. 9	●
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	FINANCIERE ECHIQUIER	ECHIQUIER VALUE EURO	FR0011360700		●	Art. 8	
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD DIVIDEND LOWVOL SRI RC	FR0013135555		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	ROCHE-BRUNE ASSET MANAGEMENT	ROCHE BRUNE ZONE EURO ACTIONS P	FR0010283838		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	SANSO IS	OCCITANIE VALEURS R	FR0013411956		●	Art. 8	
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE EUR HAPPY @ WORK R EUR	LU1301026388		●	Art. 9	●
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE SOCIAL IMPACT A	FR0007073119		●	Art. 9	●
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE SOCIAL IMPACT R	FR0010117093		●	Art. 9	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ VALEURS DURABLES R C	FR0000017329		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	AMPLEGEST	AMPLEGEST PRICING POWER AC	FR0010375600		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	AMUNDI	AMUNDI ACTIONS EURO ISR P	FR0010458745		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	AMUNDI	AMUNDI EURO STOXX 50 II UCIT ETF	FR0007054358		●		
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	AMUNDI	AMUNDI MSCI EMU VALUE FACTOR ETF	LU1598690169		●		
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	AMUNDI	LYXOR INDEX FUND EURO	FR0000443392		●		
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	BNP PARIBAS AM	BNPP EURO CLIMATE ALIGNED CL C	FR0010302398		●	Art. 9	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	CM-CIC AM	LFAM LUX INFL ZERO CARBON EURO B	LU0414216498		●	Art. 9	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	DEGROOF PETERCAM AM	DPAM INVEST B EQUITIES EUROLAND	BE0058182792		●	Art. 8	
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ECOFI INVESTISSEMENTS	EPARGNE ETHIQUE ACTIONS C	FR0000004970		●	Art. 9	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	EDMOND DE ROTHSCHILD AM	ED. DE ROTH. SUSTAINABLE EQUITY	FR0010505578		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ELEVA CAPITAL SAS	ELEVA EUROLAND SELECTION A2	LU1616921158		●	Art. 8	●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	FEDERAL FINANCE GESTION	AIS SCHELCHER EQUITY CONVITION P	FR0000994378		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL FOCUS EUROPEAN ECONOMY P	FR0000442949		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL OPTIMAL GP ESG P	FR0013466133		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL OPTIMAL PLUS	FR0010636407		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF - EURO 50 INDEX FD A	LU0069450319		●		
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF - SUSTAINABLE EUROZONE EQUITY	LU0238202427		●	Art. 9	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	HSBC GLOBAL AM FRANCE	HSBC SUSTAINABLE EUROLAND EQUITY	FR0000437113		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	INOCAP GESTION SAS	QUADRIGE MULTICAPS EUROPE C	FR0013261807		●		
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LA BQ POSTALE ASSET MANAGEMENT	LBPAM ISR ACTIONS EURO MIN VOL	FR0013451200		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LA BQ POSTALE ASSET MANAGEMENT	TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR C	FR0000008963		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LA FRANCAISE AM INTERNATIONAL	LA FRANCAISE ACTIONS R	FR0010834390		●	Art. 9	
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LA FRANCAISE AM INTERNATIONAL	LA FRANCAISE GREEN TECH EUROPE	FR0000992471		●	Art. 9	
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LA FRANCAISE AM INTERNATIONAL	LFIP ACTIONS EURO R SICAV	FR0010654830		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD ACTIONS EURO R	FR0010679886		●	Art. 8	
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD ALPHA EURO SRI R	FR0010830240		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD EQUITY SRI PC EUR PC	FR0000003998		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD EQUITY SRI RC EUR	FR0013204187		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	MANDARINE GESTION	MANDARINE ACT RC EUR C	LU2052475568		●	Art. 9	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	MANSARTIS GESTION	MANSARTIS ZONE EURO ISR C	FR0007495601		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	MONTPENSIER FINANCE	BEST BUSINESS MODELS SRI RC	FR0013079761		●	Art. 9	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	MONTSEGUR FINANCE	MONTSEGUR DIVIDENDES C	FR0010263574		●		
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	NATIXIS IM	MIROVA EURO SUST EQ R EUR (C)	LU0914731947		●	Art. 9	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ODDO MERITEN AM	ODDO BHF GENERATION CR-EUR	FR0010574434		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ODDO MERITEN AM	ODDO BHF METROPOLE EURO SRI A	FR0010632364		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	OFI AM	OFI INVEST ESG EURO EQUITY R	FR0013275112		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EUR	FR0010187898		●	Art. 8	
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT	SCHRODER ISF EURO EQUITY A CAP	LU0106235293		●	Art. 8	
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE R	FR0011169341		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	TOCQUEVILLE FINANCE SA	TOCQUEVILLE DIVIDENDE ISR	FR0010546937		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	TOCQUEVILLE FINANCE SA	TOCQUEVILLE DIVIDENDE ISR C	FR0010546929		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	BNP PARIBAS AM	BNPP SMALLCAP EUROLAND CLASSIC C	FR0010128587		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	ECOFI INVESTISSEMENTS	P ECOFI AVENIR PLUS FCP 3DEC	FR0007082359		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	ERASMUS GESTION	ERASMUS MID CAP EUROPE R	FR0007061882		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	GROUPAMA AM	GROUPAMA AVENIR EURO N	FR0010288308		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	LA BQ POSTALE ASSET MANAGEMENT	TOQUEVILLE MID CAP EURO ISR L	FR00140045W0		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	NATIXIS IM	DNCA ACTIONS SMALL MIDCAP EURO R	FR0010666560		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	ODDO MERITEN AM	ODDO AVENIR EURO A	FR0000990095		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	R-CO THEMATIC FAMILY BUS C EUR	FR0007468798		●	Art. 8	
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE SELECTION MIDCAP A	FR0010376343		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	AMIRAL GESTION	SEXTANT PEA A	FR0010286005		●	Art. 8	
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	AMUNDI	AMUNDI MSCI EMU SML CAP ESG ETF	LU1598689153		●	Art. 8	
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	APICIL ASSET MANAGEMENT	ROCHE-BRUNE EURO PME RESPONS P	FR0011659937		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	DNCA FINANCE	DNCA ACTIONS EURO PME R	FR0011891506		●		
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	EDMOND DE ROTHSCHILD AM	EDR EUROPEAN SMALLER COMPANIES A	FR0014009Z77		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	ERASMUS GESTION	ERASMUS SMALL CAP EURO E	FR0013188364		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	ERASMUS GESTION	ERASMUS SMALL CAP EUROPE R	FR0011640887		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	GAY LUSSAC GESTION	GAY LUSSAC SMICROCAPS CLASS P	LU2022049022		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	GROUPAMA AM	GROUPAMA AVENIR PME EUROPE NC	LU1611031870		●	Art. 8	
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	HSBC GLOBAL AM FRANCE	HSBC EURO PME (C)	FR0000442329		●		
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	INOCAP GESTION SAS	QUADRIGE EUROPE MIDCAPS C	FR0013072097		●		
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD SMALL CAPS EURO SRI R	FR0010689141		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	TOCQUEVILLE FINANCE SA	TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR C	FR0010546903		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	TOCQUEVILLE FINANCE SA	TOCQUEVILLE SMALL CAP ISR D	FR0010546911		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR AGRESSIVE	ECOFI INVESTISSEMENTS	ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT C	FR0010642280		●	Art. 9	●
ALLOCATION EUR AGRESSIVE	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE	FR0000292302		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR AGRESSIVE - INTERNATIONAL	AURIS GESTION PRIVEE	TEMPO	FR0010349977		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR AGRESSIVE - INTERNATIONAL	CPR AM	CPR CROISSANCE DYNAMIQUE P	FR0010097642		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR AGRESSIVE - INTERNATIONAL	FINALTIS	FINALTIS TITANS R	FR0013254067		●		
ALLOCATION EUR AGRESSIVE - INTERNATIONAL	GERIFONDS SA	SYNCHRONY (LU) DYNAMIC (EUR) A	LU0851564384		●		
ALLOCATION EUR AGRESSIVE - INTERNATIONAL	SANSO IS	LUZ GLOBAL PRICING POWER A	FR0013520426		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	AXA FUNDS MANAGEMENT	AXA WF FRAML OPTIMAL INCOME A	LU0179866438		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	CLARESCO FINANCE SA	CLARESCO ALLOCATION FLEXIBLE P	LU1379103903		●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	CLARTAN ASSOCIES	CLARTAN - FLEXIBLE C	LU1100077103		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	CLARTAN ASSOCIES	CLARTAN VALEURS C EUR CAP	LU1100076550		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	DNCA FINANCE	DNCA INVEST - EVOLUTIF B EUR	LU0284394821		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	DNCA FINANCE	DNCA INVEST EVOLUTIF C	LU2661119755		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	DOM FINANCE	DOM REFLEX C	FR0013032422		●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	DORVAL ASSET MANAGEMENT	DORVAL CONVICTIONS R	FR0010557967		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	GAY LUSSAC GESTION	GAY-LUSSAC EUROPE FLEX A	FR0013280211		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	GINJER AM	GINJER ACTIF 360 - A	FR0011153014		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	KBL RICHELIEU GESTION	RICHELIEU HARMONIES ESG R	FR0000986846		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD PATRIMOINE EQUILIBRE	FR0007382965		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	MONTSEGUR FINANCE	MONTSEGUR PATRIMOINE C	FR0010121137		●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	ODDO MERITEN AM	ODDO BHF PRO EUR CR-EUR FCP 3DEC	FR0010109165		●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	OTEA CAPITAL	AGILIS I	FR001400H8R3		●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	PALATINE AM	PALATINE ABSOLUMENT A	FR0007070982		●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	R-CO CONVICTION CLUB F EURO	FR0010537423		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	SANSO IS	MAXIMA A EUR	FR0010148007		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE PARTNERS	FR0010738120		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	WISEAM	ZENITH EQUILIBRE MONDE E	FR0010291187		●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	AMUNDI	AMUNDI EQUILIBRE CLIMAT C	FR0011199371		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	AURIS GESTION PRIVEE	INCOMON DYNAMIQUE	FR0013529104		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	AURIS GESTION PRIVEE	INCOMON OPPORTUNITES C	FR0013529070		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	AXA INVESTMENT MANAGERS	AXA PENSION FUTURE R	FR0013215266		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	AXA INVESTMENT MANAGERS	AXA WF GLOBAL OPTIMAL INCOME A	LU0465917044		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	BNY MELLON ASSET MANAGEMENT	BNY MELLON GB REAL RETURN A EUR	IE00B4Z6HC18		●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	CARMIGNAC	CARMIGNAC INVEST LATITUDE	FR0010147603		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	CPR AM	CPR CROISSANCE REACTIVE P	FR0010097683		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	DORVAL ASSET MANAGEMENT	DORVAL GLOBAL CONVICTIONS R CAP	FR0010687053		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	EDMOND DE ROTHSCHILD AM	EDR GLOBAL ALLOCATION A EUR	FR0007023692		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL FOCUS ARTIFICIAL INTELLI	FR0007021563		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL MULTI PATRIMOINE	FR0011070358		●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	FIDEAS CAPITAL	BETAMAX GLOBAL P SMART FOR CLIM	FR0010921502		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	FINANCIERE ARBEVEL	PLUVALCA MULTIMANAGERS A	FR0010988147		●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	FINANCIERE DE L'ARC	CONSTELLATION PART C	FR0011175199		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	FINANCIERE ECHIQUIER	PATRIMOINE REACTIF	FR0010564245		●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	HAAS GESTION	21 GESTION ACTIVE	FR0010342600		●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	HERMITAGE GESTION PRIVEE	AMPRIAM	FR0013258340		●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	HSBC GLOBAL AM FRANCE	HSBC SELECT FLEXIBLE	FR0007036926		●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	INVESCO MANAGEMENT SA	INVESCO BALANCED-RISK ALLOC FD E	LU0432616901		●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	KEREN FINANCE SA	KEREN DIAPASON C	FR0013420502		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	LA BQ POSTALE ASSET MANAGEMENT	LBPAM ISR DIVERSIFIE PLUS R	FR0012902435		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD GESTION FLEXIBLE R	FR0011530534		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	LAZARD FRERES GESTION	STRATEGIE & CONVICTION	FR0011347236		●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	LOMBARD ODIER FUNDS EUROPE SA	LO - ALL ROADS P EUR CAP	LU0718509606		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	M&G SECURITIES LIMITED	M&G (LUX) DYNAMIC ALLOCATION FD	LU1582988058		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT	OPPORTUNITES STRATEGIQUES	FR0013445079		●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	NATIXIS IM	ESSENTIEL CONVICTIONS	FR0013300647		●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	OFI AM	OFI INVEST ESG MULTITRACK R	FR0010564351		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	OTEA CAPITAL	SILLAGE	FR0013300084		●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	ARGOSPHERE	FR0011711613		●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	DOME SELECTION	FR0013213931		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	ELITE N	FR0007053111		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	R-CO VALOR C EUR	FR0011253624		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	R-CO VALOR F EUR	FR0011261197		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	SPPI FINANCE	SUNNY ALPH CLB R	FR0013220605		●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE R	FR0007078589		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT	TIKEHAU INTERN CROSS ASSETS R	LU2147879543		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	UBS LA MAISON DE GESTION	LMDG OPPORTUNITES MONDE 50	FR0010172437		●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	VARENNE CAPITAL PARTNERS	VARENNE GLOBAL A - EUR	LU2358389745		●	Art. 8	

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	VARENNE CAPITAL PARTNERS	VARENNE VALEUR AC EUR 3DEC	LU2358392376		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	YOMONI	YOMONI ALLOCATION	FR0013329786		●		
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	CARMIGNAC GESTION LUX	CARMIGNAC PTF PATRIMOINE EUROPE	LU1744628287		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	FEDERAL FINANCE GESTION	AIS SELECT EQUILIBRE P	FR0010292920		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	HAAS GESTION	TAILOR ALLOCATION REACTIVE C	FR0011845650		●		
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	HMG	HMG RENDEMENT	FR0007495049		●		
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD PATRIMOINE OPPORT SRI	FR0007028543		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	SCHELCHER PRINCE GESTION	SCHELCHER MULTI ASSET P	FR0000987703		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	TRUSTEAM FINANCE	TRUSTEAM ROC FLEX R	FR0007018239		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	ABERD GL SERV	ABERDEEN STANDARD DIVER GROWTH A	LU1402171232		●		
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ STRATEGIE 50	LU0352312184		●		
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ TEAM FORMULE 1 RC	FR0011350669		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	AMIRAL GESTION	SEXTANT GRAND LARGE A	FR0010286013		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	BLACKROCK LUX	BGF ESG MULTI ASSET FUND	LU0093503497		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	CARMIGNAC	CARMIGNAC MULTI EXPERTISE	FR0010149203		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	CARMIGNAC	CARMIGNAC PATRIMOINE A	FR0010135103		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	CARMIGNAC	CARMIGNAC PATRIMOINE E	FR0010306142		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	GROUPAMA AM	G FUND FUTURE FOR GENERATIONS N	FR0010289660		●	Art. 9	●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	GROUPAMA AM	GROUPAMA EQUILIBRE NC	FR0010013961		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	HSBC GLOBAL AM FRANCE	HSBC MIX EQUILIBRE	FR0007003868		●		
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	INVESCO MANAGEMENT SA	INVESCO SUSTAINABLE ALLOCATION	LU1701702703		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	JP MORGAN AM EUROPE	JPM GLOBAL INCOME D (ACC)-EUR	LU0740858492		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	JP MORGAN AM EUROPE	JPM INV FDS EUR GL BALANCED A	LU0070212591		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G LUX SUSTAINABLE ALLOC A EUR	LU1900799617		●	Art. 9	●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	NN INVESTMENT PARTNERS LUX SA	NN (L) PATRIMONIAL BALANCED P EU	LU0119195963		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	NORDEA INVESTMENT FUNDS	NORDEA 1 STABLE RETURN FD BP EUR	LU0227384020		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	ODDO MERITEN AM	ODDO BHF PATRIMOINE CR-EUR	FR0000992042		●		
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	ODDO MERITEN AM	ODDO BHF POLARIS BALANCED EUR	LU1864504425		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	R-CO OPAL EQUILIBRE	FR0000981458		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	RUSSEL INVESTMENTS FRANCE	RUSSELL MULTI-ASSET GROWTH STRA	IE00B84TCG88		●		
ALLOCATION EUR PRUDENTE	AURIS GESTION PRIVEE	AURIS EURO RENDEMENT R	LU1599120273		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	AURIS GESTION PRIVEE	PHIIM SOLUTIONS ALL WEATHER R4	FR0013065281		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	BNP PARIBAS AM	BNPP PERSPECTIVES COURT TERME P	FR0010146837		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	CLARTAN ASSOCIES	CLARTAN PATRIMOINE C EUR CAP	LU1100077442		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	CM-CIC AM	CM-AM ALIZES TEMPERE RC	FR0010359323		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	DNCA FINANCE	EUROSE C	FR0007051040		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	DNCA FINANCE LUX	DNCA INVEST BEYOND ALTEROSA	LU1907594748		●	Art. 9	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	DNCA FINANCE LUX	DNCA INVEST EUROSE B	LU0512121004		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	EDMOND DE ROTHSCHILD AM	EDR FUND INCOME EUROPE A-EUR	LU0992632538		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	EDMOND DE ROTHSCHILD AM	EDR PATRIMOINE A	FR0010041822		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	ERASMUS GESTION	ERASMUS CAPITAL PLUS	FR0013053220		●		
ALLOCATION EUR PRUDENTE	FEDERAL FINANCE GESTION	AIS SELECT MODERE P FCP	FR0000988594		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL ETHI-PATRIMOINE I	FR0013215944		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL ETHI-PATRIMOINE P	FR0013215969		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	FINANCIERE ARBEVEL	ALTERNA PLUS FCP 2DEC	FR0010466128		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	FINANCIERE ECHIQUIER	ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI	FR0013406691		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	FINANCIERE ECHIQUIER	ECHIQUIER ARTY SRI	FR0010611293		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	FINANCIERE ECHIQUIER	ECHIQUIER PATRIMOINE	FR0010434019		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	GAY LUSSAC GESTION	GLG HERITAGE A FCP 3DEC	FR0010883017		●		
ALLOCATION EUR PRUDENTE	GENERALI INVESTMENTS EUROPE	GF FIDELITE	FR0010113894		●		
ALLOCATION EUR PRUDENTE	HAAS GESTION	TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE C	FR0010487512		●		
ALLOCATION EUR PRUDENTE	INVESCO MANAGEMENT SA	INVESCO PAN EUROPEAN HIGH	LU0243957742		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	INVESCO MANAGEMENT SA	INVESCO PAN EUROPEAN HIGH INCOME	LU0243957239		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	KEREN FINANCE SA	KEREN PATRIMOINE	FR0000980427		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT	PROCLERO	FR0011136563		●		
ALLOCATION EUR PRUDENTE	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	R-CO ECHANGE MODERATE ALLOCATION	FR0011276617		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	R-CO OPAL ABSOLU	FR0007027404		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	SANSO IS	SANSO PATRIMOINE C	FR0010640029		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	TOCQUEVILLE FINANCE SA	TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE	FR0010565515		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	TRUSTEAM FINANCE	TRUSTEAM OPTIMUM R	FR0007072160		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	VEGA INVESTMENT MANAGERS	VEGA EURO RENDEMENT ISR RX	FR0012219848		●		
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	AMPLEGEST	LATITUDE PATRIMOINE A	FR0011032754		●		
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	AMUNDI	SOLIDARITE - HABITAT ET HUMANISM	FR0011363746		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	AURIS GESTION PRIVEE	AURIS DIVERSIFIED BETA R EUR CAP	LU1250158166		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	CPR AM	CPR CROISSANCE DEFENSIVE	FR0010097667		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	DORVAL ASSET MANAGEMENT	DORVAL GLOBAL CONVICTIONS P R	FR0013333838		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	ETHENEA INDEPENDENT INVESTORS SA	ETHNA-AKTIV ER-T	LU0564184074		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	ETHENEA INDEPENDENT INVESTORS SA	ETHNA-AKTIV FCP	LU0431139764		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD PATRIMOINE RC EUR	FR0012355139		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT	AMILTON SOLUTION	FR0011668730		●		
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	ODDO MERITEN AM	ODDO BHF POLARIS MODERATE CR-EUR	DE000A2JJ1W5		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	PICTET AM EUROPE	PICTET- MULTI ASSET GLOBAL OPPOR	LU0941349275		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	PICTET AM EUROPE	PICTET-MULTI ASSET GLOBAL OPPORT	LU0941349192		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	R-CO OPAL MODERE	FR0007028907		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	SOCIETE GENERALE GESTION	SG FLEXIBLE C	FR0007468830		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	SUNNY AM	FRANCE SUD CONVICTIONS	FR0010083535		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRANCE	SWISS LIFE FUNDS (F) MA MODERATE	FR0010308825		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	UBS LA MAISON DE GESTION	LMDG FLEX PATRIMOINE EUR	FR0010626291		●		
ALLOCATION GBP PRUDENTE	M&G SECURITIES LIMITED	M&G (LUX) OPTIMAL INCOME FD	LU1670724373		●	Art. 8	
ALLOCATION MARCHÉS EMERGENTS	CARMIGNAC GESTION LUX	CARMIGNAC EMERGING PATRIMOINE A	LU0592698954		●	Art. 8	●
ALLOCATION MARCHÉS EMERGENTS	CARMIGNAC GESTION LUX	CARMIGNAC EMERGING PATRIMOINE E	LU0592699093		●	Art. 8	●
ALLOCATION USD AGRESSIVE	AMUNDI LUX	FIRST EAGLE AMUNDI INT FUND AE	LU0565135745		●		
ALLOCATION USD AGRESSIVE	AMUNDI LUX	FIRST EAGLE AMUNDI SICAV INT FD	LU0068578508		●		
ALLOCATION USD MODÉRÉE	BLACKROCK LUX	BGF GLOBAL ALLOCATION E2 EUR	LU0171283533		●		
ALLOCATION USD MODÉRÉE	BLACKROCK LUX	BGF GLOBAL MULTIASS INC FDE2 EUR	LU1162516477		●		
ALLOCATION USD MODÉRÉE	BLACKROCK LUX	BLCKRK GLOBAL FDS-GLOBAL ALLOC	LU0212925753		●		
ALLOCATION USD MODÉRÉE	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF GL MULTI AIF A HEDGED	LU0987487336		●	Art. 8	
ALLOCATION USD MODÉRÉE	JANUS CAPITAL INTERNATIONAL LIMI	JANUS HENDERSON BALANCED FUND	IE0004445015		●	Art. 8	
ALLOCATION USD MODÉRÉE	TOBAM	TOBAM MULTI-ASSET	LU1899106907		●	Art. 8	
ALT - ARBITRAGE DETTE	SYQUANT CAPITAL	HELIUM INVEST B EUR CAP	LU1995645790		●	Art. 8	
ALT - EVENT DRIVEN	SYQUANT CAPITAL	HELIUM FUND B EUR CAP	LU0912261624		●	Art. 8	
ALT - EVENT DRIVEN	SYQUANT CAPITAL	HELIUM SELECTION B EUR	LU1112771503		●	Art. 8	
ALT - GLOBAL MACRO	BDL CAPITAL MANAGEMENT S	BDLCM FUNDS DURANDAL B EUR	LU1891683903		●	Art. 8	
ALT - GLOBAL MACRO	JP MORGAN AM EUROPE	JPM GLOBAL MACRO OPPORTUNITES	LU0115098948		●		
ALT - GLOBAL MACRO	JP MORGAN AM EUROPE	JPMORGAN INVESTMENT GLOBAL MACRO	LU0095938881		●		
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - EUROPE	BDL CAPITAL MANAGEMENT S	BDL REMPART C	FR0010174144		●	Art. 8	
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - EUROPE	CARMIGNAC	CARMIGNAC ABSOLUT RET EUR A ACC	FR0010149179		●	Art. 8	
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - EUROPE	MONETA ASSET MANAGEMENT	MONETA LONG SHORT A	FR0010400762		●	Art. 8	
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - EUROPE	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES R	FR0010363366		●	Art. 8	
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - INTERNATIONAL	FEDERAL FINANCE GESTION	AIS SELECT LONG SHORT	FR0013180122		●		
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - INTERNATIONAL	PICTET AM EUROPE	PICTET TR ATLAS P EUR	LU1433232854		●		
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - INTERNATIONAL	VARENNE CAPITAL PARTNERS	VARENNE SELECTION	FR0010392225		●	Art. 8	
ALT - MARKET NEUTRAL - ACTIONS	CANDRIAM LUXEMBOURG	CANDRIAM ABSOLUTE RETURN EQUITY	LU1819523264		●		
ALT - MARKET NEUTRAL - ACTIONS	DNCA FINANCE LUX	DNCA INVEST MIURI B	LU0641745681		●	Art. 8	
ALT - MARKET NEUTRAL - ACTIONS	EXANE AM	EXANE PLEIADE FUND B EUR CAP	LU0616900774		●	Art. 8	
ALT - MARKET NEUTRAL - ACTIONS	EXANE AM	EXANE PLEIADE PERFORMANCE P	FR0010402990		●	Art. 8	
ALT - MARKET NEUTRAL - ACTIONS	JP MORGAN AM EUROPE	JPMORGAN - EUROPE EQ ABS ALP A	LU1001747408		●	Art. 8	
ALT - MARKET NEUTRAL - ACTIONS	OTEA CAPITAL	ALTAUX SELECTION R	FR0011227214		●		
ALT - MULTISTRATÉGIES	LFIS CAPITAL	LFIS VISION QUANT GLOB ALLOC R	LU1813288351		●		
ALT - MULTISTRATÉGIES	NORDEA INVESTMENT FUNDS	NORDEA 1 ALPHA 10 MA FUND BP EUR	LU0445386369		●		
ALT - SYSTEMATIC FUTURES	FINANCIERE ECHIQUIER	ECHIQUIER QME	FR0012815876		●		
ALT - VOLATILITÉ	AMUNDI LUX	AMUNDI FUNDS VOLATILITY EURO A	LU0272941971		●		
ALT - VOLATILITÉ	AMUNDI LUX	AMUNDI FUNDS VOLATILITY WORLD A	LU0442406889		●		
ALT - VOLATILITÉ	VIVIENNE INVESTISSEMENT	BREHAT I	FR0013192424		●	Art. 8	
AUTRES	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	ELAN FRANCE BEAR	FR0000400434		●		
CONVERTIBLES EUROPE	AMUNDI	AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR PC	FR0011660869		●	Art. 8	●
CONVERTIBLES EUROPE	BNP PARIBAS AM	CAMGESTION CONV. EUROPE CLASSIC	FR0000285629		●	Art. 8	
CONVERTIBLES EUROPE	DNCA FINANCE LUX	DNCA INVEST CONVERTIBLES A	LU0401809073		●	Art. 8	●
CONVERTIBLES EUROPE	EDMOND DE ROTHSCHILD AM	EDR FUND EUROPE CONVERTIBLES	LU1103207525		●	Art. 8	
CONVERTIBLES EUROPE	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	R-CO CONVICTION CONVERTIBLES EUR	FR0007009139		●	Art. 8	●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
CONVERTIBLES EUROPE	SCHELCHER PRINCE GESTION	SCHELCHER CONV MID CAP ESG P	FR0011167410		●	Art. 8	●
CONVERTIBLES EUROPE	SCHELCHER PRINCE GESTION	SCHELCHER CONVERTIBLES ESG P	FR0010771055		●	Art. 8	●
CONVERTIBLES INTERNATIONAL	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL R	FR0010858498		●	Art. 8	
CONVERTIBLES INTERNATIONAL	M&G SECURITIES LIMITED	M&G (LUX) GLOBAL CONVERT FUND A	LU1670708335		●	Art. 8	
CONVERTIBLES INTERNATIONAL COUVERTES EN EUR	JP MORGAN AM EUROPE	JPM GLOBAL CONVERTIBLE FUND D	LU0129412937		●	Art. 8	
CONVERTIBLES INTERNATIONAL COUVERTES EN EUR	SCHELCHER PRINCE GESTION	SCHELCHER CONV GBL WORLD P	FR0011167402		●	Art. 8	
EUR SUBORDINATED BOND	AXIOM ALTERNATIVE INVESTMENTS	AXIOM OBLIGATAIRE R	LU1876460905		●	Art. 8	
EUR SUBORDINATED BOND	GROUPAMA AM	GROUPAMA AXIOM LEGACY	FR0013259181		●		
EUR SUBORDINATED BOND	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD CAPITAL FI SRI RVC EUR	FR0013306727		●	Art. 8	●
EUR SUBORDINATED BOND	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD CREDIT FI SRI RC EUR	FR0014005U50		●	Art. 8	●
EUR SUBORDINATED BOND	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD CREDIT FI SRI RVC EUR	FR0010752543		●	Art. 8	●
FCPR	ISATIS CAPITAL	FCPR ISATIS CAPITAL VIE RETRAITE	FR0013222353		●	Art. 8	●
FCPR	TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT	FCPR TIKEHAU FINANCEMENT DECA	FR001400HLW5		●		
FONDS GARANTIS	HSBC GLOBAL AM FRANCE	HSBC CLIC EURO 85	FR0000438087		●		
FRENCH PEA ESTR SWAP	AXA INVESTMENT MANAGERS	AXA PEA REGULARITE C	FR0000447039		●	Art. 8	
GLOBAL DIVERSIFIED BOND - EUR HEDGED	MIROVA	MIROVA FUNDS - MIROVA GLOBAL GREEN BOND FUND R/A (EUR)	LU1472740767	●	●	Art. 9	●
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	BNP PARIBAS REAL EST MAN FRANCE	OPCI BNP PARIBAS DIVERSIPIERRE P	FR0011513563		●	Art. 8	●
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	NOVAXIA INVESTISSEMENT	SC NOVAXIA R PART A	FR0014002KE1		●	Art. 9	●
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PAREF GESTION	SCPI NOVAPIERRE 1	QS0002006425		●		
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	THEOREIM	SC PYTHAGORE	FR0014000F47		●	Art. 8	●
IMMOBILIER - INDIRECT EUROPE	AMUNDI	AMUNDI ACTIONS FONCIER D	FR0000972655		●	Art. 8	
IMMOBILIER - INDIRECT EUROPE	AMUNDI	AMUNDI FTSE EPRA EUROPE REAL EST	LU1812091194		●		
IMMOBILIER - INDIRECT EUROPE	AXA FUNDS MANAGEMENT	EUROPE REAL ESTATE AC	LU0216734045		●	Art. 8	
IMMOBILIER - INDIRECT EUROPE	BNP PARIBAS AM	BNPP IMMO RESP CLASSIC	FR0010156216		●	Art. 8	●
IMMOBILIER - INDIRECT EUROPE	DEGROOF PETERCAM AM	DPAM B SICAV REAL ESTATE EU SUS	BE0058187841		●	Art. 8	●
IMMOBILIER - INDIRECT INTERNATIONAL	AMUNDI	AMUNDI FTSE EPRA NAREIT G-D ETF	LU1832418773		●		
IMMOBILIER - INDIRECT INTERNATIONAL	AXA FUNDS MANAGEMENT	AXA WF FRAML GL REAL EST SEC E	LU0266012409		●	Art. 8	
IMMOBILIER - INDIRECT INTERNATIONAL	AXA FUNDS MANAGEMENT	AXA WF FRM GBL R EST SEC AC EUR	LU0266012235		●	Art. 8	
IMMOBILIER - INDIRECT INTERNATIONAL	JANUS CAPITAL INTERNATIONAL LIMI	JANUS HENDERSON GLOBAL REAL ESTA	IE0033534995		●	Art. 8	
IMMOBILIER - INDIRECT INTERNATIONAL	MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT	AMILTON GLOBAL PROPERTY C	FR0013528478		●		
IMMOBILIER - INDIRECT INTERNATIONAL	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT	SCHRODER ISF GL CITIES REAL ESTA	LU0224509215		●	Art. 9	●
IMMOBILIER - INDIRECT INTERNATIONAL	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT	SISF GLOBAL CITIES REAL ESTATE	LU0224509132		●	Art. 9	●
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	AXA INVESTMENT MANAGERS	AXA AEDIFICANDI A (C)	FR0000172041		●	Art. 8	
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	CHOLET DUPONT AM	CD EURO IMMOBILIER C	FR0010249847		●		
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	CLARESCO FINANCE SA	CLARESCO FONCIER VALOR P EUR CAP	LU1379104976		●		
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	EDMOND DE ROTHSCHILD AM	R-CO THEMATIC REAL ESTATE C	FR0007457890		●	Art. 8	
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	GESTION 21	IMMOBILIER 21 A (C)	FR0010541821		●	Art. 8	●
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD ACTIFS REELS C	FR0010119917		●	Art. 8	
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	ODDO MERITEN AM	ODDO BHF IMMOBILIER A FCP 3DEC	FR0000989915		●	Art. 8	
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	ODDO MERITEN AM	ODDO BHF IMMOBILIER D FCP 3DEC	FR0000989923		●	Art. 8	
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	R-CO THEMATIC REAL ESTATE	FR0011885789		●	Art. 8	
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	R-CO THEMATIC REAL ESTATE R	FR0011885797		●	Art. 8	
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	SOFIDY	SOFIDY SELECTION	FR0011694256		●	Art. 8	●
MATIÈRES PREMIÈRES - DIVERS	AMUNDI	LYXOR ETF COM REF CRB TR UCITS	LU1829218749		●		
MATIÈRES PREMIÈRES - DIVERS	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUX	BNP PARIBAS FLEXI I PARBNPP F	LU1931957093		●		
MATIÈRES PREMIÈRES - DIVERS	VONTOBEL ASSET MANAGEMENT	VONTOBEL FUND - COMMODITY H	LU0415415636		●		
MATIÈRES PREMIÈRES - INDUSTRIE & MÉTAUX	OFI AM	OFI INVEST ENERGY STRAT METALS R	FR0014008NN3		●	Art. 8	
MATIÈRES PREMIÈRES - MÉTAUX PRÉCIEUX	OFI AM	OFI INVEST PRECIOUS METALS R	FR0011170182		●	Art. 8	●
MONÉTAIRES EUR	CPR AM	CPR MONETAIRE ESG P	FR0010745216		●	Art. 8	●
MONÉTAIRES EUR	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT SA	DWS VORSOGE GELDMARKT	LU0011254512		●		
OBLIGATIONS ASIE - DEVISE LOCALE	PICTET AM EUROPE	PICTET ASIAN LOCAL CURRENCY	LU0280438309		●		
OBLIGATIONS AUTRES	AXA FUNDS MANAGEMENT	AXA WORLD FUNDS - GLOBAL IBR A	LU1790047804		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	AMUNDI LUX	AMUNDI FUNDS BOND EURO AGGREGATE	LU0616241476		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	AXA INVESTMENT MANAGERS	AXA EURO 7-10 C	FR0000172124		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	BNP PARIBAS AM	BNPP OBLI LONG TERME CLASSIC C	FR0010098210		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL EURO AGGREGATE 35 ESG P	FR0010485250		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-EURO BOND FUND A	LU0048579097		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	INVESCO MANAGEMENT SA	INVESCO EUROPEAN BOND E (C)	LU0115144304		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	LA FRANCAISE AM INTERNATIONAL	LA FRANCAISE OBLIGAT EUROPE SAI	FR0010915314		●	Art. 9	●
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	NATIXIS IM	MIROVA OBLI EURO R CAP	FR0010028985		●	Art. 9	●
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	SCHELCHER PRINCE GESTION	SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG P	FR0011034818		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT	SCHRODER ISF EURO BOND A CAP	LU0106235533		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES COURT TERME	CARMIGNAC	CARMIGNAC SECURITE	FR0010149120		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES COURT TERME	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FIDELITY FUND EURO SH TERM BO A	LU0267388220		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNT D'ETAT	AMUNDI	AMDI EUR GOV BOND 5-7Y ACC	LU1287023003		●		
OBLIGATIONS EUR EMPRUNT D'ETAT	AMUNDI	AMUNDI EUR GOVERNMENT BOND 7-10Y	LU1287023185		●		
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	AMUNDI	AMDI EUR GOV BOND 3-5Y ACC	LU1650488494		●		
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	CPR AM	CPR EURO GOV ISR	FR0010376020		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	DEGROOF PETERCAM AM	DPAM INVEST B BONDS EUR GOVERNEM	BE0943877671		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	GROUPAMA AM	GROUPAMA EURO GOVIES NC	FR0012726511		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	HSBC GLOBAL AM FRANCE	HSBC EURO GVT BOND FUND (C)	FR0000971293		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	NATIXIS IM	OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BD R	FR0000003196		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT COURT TERME	AMUNDI	AMUNDI EUR GOV BOND 1-3Y ACC	LU1650487413		●		
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	AMUNDI	AMDI E CORP BD PAB NET0 AMB ETFC	LU1829219127		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	AMUNDI	AMDI EUR CORP BOND EX-FI ESG ETF	LU1829218822		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	AXA FUNDS MANAGEMENT	AXA WF EURO CREDIT PLUS A EUR	LU0164100710		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	BLACKROCK LUX	BSF ESG EURO CORPORATE BOND A2	LU1908247056		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	ECOFI INVESTISSEMENTS	EPARGNE ETHIQUE OBLIGATIONS C	FR0011045145		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	EDMOND DE ROTHSCHILD AM	EDR EURO SUSTAINABLE CREDIT C	FR0010172767		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	FINANCIERE ECHIQUIER	ECHIQUIER CREDIT EUROPE A	FR0010491803		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	GROUPAMA AM	G FUND CREDIT EURO ISR NC	FR0010702175		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	INVESCO MANAGEMENT SA	INVESCO EURO CORPORATE BOND	LU0243958393		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	INVESCO MANAGEMENT SA	INVESCO EURO CORPORATE BOND A	LU0243957825		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD EURO CREDIT SRI RC EUR	FR0010751008		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	NATIXIS IM	MIROVA EUR GREEN AND SUSTAIN R/A	LU0552643842		●	Art. 9	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	OFI AM	OFI INV ESG EURO CLIMATE CHG IC	FR0000945180		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	R-CO CONVICTION CREDIT EURO C	FR0007008750		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	R-CO CONVICTION CREDIT EURO F EU	FR0010807107		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT	SCHRODER ISF EURO CORPORATE	LU0113257694		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE SELECTION CREDIT R	FR0011288513		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS COURT TERME	ECOFI INVESTISSEMENTS	CONFIANCE SOLIDAIRE C	FR0010515601	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS COURT TERME	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD EUR SHORT DIRATION SRI IC	FR0000027609		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS COURT TERME	OFI AM	OFI INVEST ESG EURO CREDIT ST R	FR0011799931		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS COURT TERME	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	R-CO CONVICTION CREDIT SD EUR C	FR0014006PM4		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	BNP PARIBAS AM	BNPP EUROPE HIGH CONVICTION BOND	LU2155806362		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	CARMIGNAC GESTION LUX	CARMIGNAC PORTFOLIO CREDIT A	LU1623762843		●		
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	CARMIGNAC GESTION LUX	CARMIGNAC PORTFOLIO FLEX BOND A	LU0336084032		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	DNCA FINANCE	DNCA SERENITE PLUS C	FR0010986315		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	EDMOND DE ROTHSCHILD AM	EDR FUND BOND ALLOCATION A EUR	LU1161527038		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	FIDEAS CAPITAL	CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE C	FR0010962167		●	Art. 9	
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	GROUPAMA AM	GROUP ALPHA FIX INCOME PLUS NC	LU1891750868		●		
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	KEREN FINANCE SA	KEREN CORPORATE R	FR0010697532		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	KEREN FINANCE SA	KEREN CREDIT ISR C	FR0014000W38		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	LA BQ POSTALE ASSET MANAGEMENT	LBPAM ISR ABS RET CREDIT L	FR0014004IP7		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD FUNDS CRED OPPNITIES RC	FR0010230490		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT	MAM TAUX VARIABLES ESG (C)	FR0000971913		●		
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	MONTPENSIER FINANCE	M ALL WEATHER BONDS RC	FR001400H8Q5		●		
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	SCHELCHER PRINCE GESTION	SCHELCHER FLEX SHORT DUR ESG P	FR0010707513		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	SUNNY AM	SUNNY MULTI-OBLIG - PART R	FR0012696102		●		
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	ABERD GL SERV	ABERDEEN EURO HIGH YIELD BOND	LU0119176310		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ EURO HIGH YIELD R	FR0010032326		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	AMIRAL GESTION	SEXTANT BOND PICKING A	FR0013202132		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	AMUNDI	AMUNDI EUR HY CORP BD ESG ETF D	LU1812090543		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	AMUNDI	AMUNDI EURO HIGH YIELD BOND ESG	LU1215415214		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	DEGROOF PETERCAM AS	DPAM L BONDS HIGHER YIELD B	LU0138645519		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	EDMOND DE ROTHSCHILD AM	EDR FUND EURO HIGH YIELD A	LU1160363633		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF EUROPEAN HIGH YIELD FUND A	LU0251130802		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-EUROPEAN HIGH YIELD FUND A	LU0110060430		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	HSBC INVESTMENT FUNDS LUX	HSBC GIF EURO HIGH YIELD BOND A	LU0165128348		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	PICTET AM EUROPE	PICTET-EUR HIGH YIELD-P	LU0133807163		●		

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	SCHELCHER PRINCE GESTION	SCHELCHER GL HIGH YIELD P	FR0010560037		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	SUNNY AM	SUNNY EURO CREDIT OPPORTUNITE R	FR0011299379		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT	TIKEHAU EUROPEAN HIGH YIELD R	FR0010460493		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR INDEXÉES SUR L'INFLATION	AMUNDI	AMDI EUR GOV INFL LINK BOND C	LU1650491282		●		
OBLIGATIONS EUR LONG TERME	AMUNDI	AMUNDI EUR GOV BOND 15+Y ETF	LU1287023268		●		
OBLIGATIONS EUR LONG TERME	AMUNDI	AMUNDI EUR GOVER BD 25Y ETF C	LU1686832194		●		
OBLIGATIONS EUR TRÈS COURT TERME	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ EURO OBL CT ISR - RC EUR	FR0011387299		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR TRÈS COURT TERME	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT SA	DWS INV ESG FLOATING RATE LC	LU1965927921		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR TRÈS COURT TERME	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL OBLIGATION CT ESG P	FR0013332624		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR TRÈS COURT TERME	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	R-CO CONVICTION CREDIT 12M EURO	FR0010697482		●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR TRÈS COURT TERME	SCHELCHER PRINCE GESTION	SCHELCHER SHORT TERM ESG P	FR0011198332		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR TRÈS COURT TERME	SCHELCHER PRINCE GESTION	SCHELCHER SHORT TERM ESG Z	FR0050000746	●		Art. 8	●
OBLIGATIONS INTERNATIONAL	AMUNDI LUX	AMUNDI INDEX GLOBAL BOND AHE CAP	LU0389812933		●		
OBLIGATIONS INTERNATIONAL	CANDRIAM LUXEMBOURG	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL	LU1434523012		●	Art. 9	●
OBLIGATIONS INTERNATIONAL	CARMIGNAC GESTION LUX	CARMIGNAC PORTFOLIO GL BOND A	LU0336083497		●	Art. 8	
OBLIGATIONS INTERNATIONAL	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS P	FR0007394846		●	Art. 9	●
OBLIGATIONS INTERNATIONAL	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-GLOBAL BOND FUND	LU0048582984		●	Art. 8	
OBLIGATIONS INTERNATIONAL	FRANKLIN TEMPLETON IM	TEMPLETON GLOBAL BD FD A EUR H1	LU0294219869		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS INTERNATIONAL CHARIAH ISLAMIQUE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUX	BNPP ISLAMIC HILAL INCOME EUR	LU2374587298		●		
OBLIGATIONS INTERNATIONAL COUVERTES EN EUR	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ GREEN BOND AT EUR CAP	LU1542252181		●	Art. 9	●
OBLIGATIONS INTERNATIONAL COUVERTES EN EUR	AMUNDI	AMUNDI - IMPACT GREEN BONDS P C	FR0013411741		●	Art. 9	●
OBLIGATIONS INTERNATIONAL COUVERTES EN EUR	AMUNDI	AMUNDI OBLIG MONDE	FR0000286338		●	Art. 8	
OBLIGATIONS INTERNATIONAL DOMINANTE EUR	AMUNDI	AMUNDI MULTI-GERANTS OBLIGS	FR0000983637		●	Art. 8	
OBLIGATIONS INTERNATIONAL DOMINANTE EUR	FINANCIERE DE L'ARC	ARC FLEXIBOND	FR0011513522		●		
OBLIGATIONS INTERNATIONAL HAUT RENDEMENT	BNY MELLON ASSET MANAGEMENT	BNY MELLON GSD HY HED EUR CAP	IE00BD5CTX77		●	Art. 8	
OBLIGATIONS INTERNATIONAL HAUT RENDEMENT COUVERTES EN EUR	CANDRIAM LUXEMBOURG	CANDRIAM SUS BOND GLOBAL HI YD C	LU1644441120		●	Art. 9	●
OBLIGATIONS INTERNATIONAL HAUT RENDEMENT COUVERTES EN EUR	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD EUR SHORT DHY SRI RC EUR	FR0013506987		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS INTERNATIONALES EMPRUNTS PRIVÉS COUVERTES EN USD	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUX	BNP PARIBAS FUNDS SICAV	LU0265291152		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES	AMUNDI	AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES I	FR0010032573		●		
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES	AMUNDI	AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES P	FR0010156604		●		
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES	DNCA FINANCE LUX	DNCA INVEST ALPHA BONDS	LU1694789535		●	Art. 8	
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FEDERAL FOCUS HUMAN	LU0594300682		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES	FRANKLIN TEMPLETON IM	FTGF WEST ASS GB MULTI STRAT A E	IE00B23Z7J34		●	Art. 8	
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES	FRANKLIN TEMPLETON IM	TEMPLETON GL TOTAL RETURN FD A E	LU0260870661		●		
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES	M&G SECURITIES LIMITED	M&G (LUX) GLOBAL MACRO BOND FD A	LU1670719613		●	Art. 8	
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES COUVERTES EN EUR	CANDRIAM FRANCE SA	CANDRIAM PATRIMOINE OBLI-INTER	FR0011445436		●		
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES COUVERTES EN EUR	HAAS GESTION	TAILOR CREDIT RENDEMENT CIBLE C	FR0010952432		●	Art. 8	
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES COUVERTES EN EUR	JUPITER ASSET MANAGEMENT	JUPITER DYNAMIC BOND L EUR CAP	LU0853555380		●		
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES COUVERTES EN EUR	LA FRANCAISE AM INTERNATIONAL	LA FRANCAISE CARBON IMPACT GLOB	FR0010225052		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES COUVERTES EN GBP	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FIDELITY FUNDS FLEXIBLE BOND	LU1345484874		●	Art. 8	
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES COUVERTES EN USD	AXA FUNDS MANAGEMENT	AWF-GLOBAL STRATEGIC BONDS A	LU0746604288		●	Art. 8	
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES COUVERTES EN USD	JP MORGAN AM EUROPE	JPM GLOBAL BD OPPORTUNITIES SU A	LU2081629425		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES COUVERTES EN USD	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT	SISF GLOBAL CREDIT INCOME	LU1514167722		●	Art. 8	
OBLIGATIONS INTERNATIONALES INDEXÉES SUR L'INFLATION	AXA FUNDS MANAGEMENT	AXA GLOBAL INFLATION SD HEDGE	LU1353950725		●	Art. 8	
OBLIGATIONS INTERNATIONALES INDEXÉES SUR L'INFLATION COUVERTES EN EUR	AXA FUNDS MANAGEMENT	AXA WF GLOBAL INFLATION BONDS E	LU0266010296		●	Art. 8	
OBLIGATIONS INTERNATIONALES INDEXÉES SUR L'INFLATION COUVERTES EN EUR	AXA FUNDS MANAGEMENT	AXA WF INFLATION BDS A EUR (C)	LU0266009793		●	Art. 8	
OBLIGATIONS INTERNATIONALES INDEXÉES SUR L'INFLATION COUVERTES EN EUR	AXA INVESTMENT MANAGERS	AXA WF EURO INFLATION PLUS A	LU2257473269		●	Art. 8	
OBLIGATIONS INTERNATIONALES INDEXÉES SUR L'INFLATION COUVERTES EN EUR	NATIXIS IM	NATIXIS INT FD I OSTRUM GL INF R	LU0255251679		●	Art. 8	
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS	BLACKROCK LUX	BGF EMERGING MARKETS BOND A2	LU0200683885		●		
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS	CARMIGNAC GESTION LUX	CARMI PORTFOLIO - EM DEBT	LU1623763221		●	Art. 8	
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS	M&G SECURITIES LIMITED	M&G (LUX) EMERG MARKETS BD FD	LU1670631289		●		
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS	PICTET AM EUROPE	PICTET-GLOBAL EMERGING DEBT-HP	LU0170994346		●	Art. 8	
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS DEVISE LOCALE	DEGROOF PETERCAM AS	DPAM L BONDS EMERGING MARKETS	LU0907927171		●	Art. 9	●
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS DEVISE LOCALE	PICTET AM EUROPE	PICTET-EMERGING LOCAL CURRENCY P	LU0280437673		●	Art. 8	
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS DEVISE LOCALE	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT	SCHR ISF EM MKTS DEBT ABS RET B	LU0177222121		●	Art. 8	
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS DOMINANTE EUR	AMUNDI LUX	AMUNDI FD EMERG MARK HARD CUR BD	LU0907913460		●	Art. 8	
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS EMPRUNTS PRIVÉS	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ EMERG MKTS SRI COR BD AT	LU1992133188		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS EMPRUNTS PRIVÉS	AXIOM ALTERNATIVE INVESTMENTS	AXIOM EMERGING MARKETS	LU2821740573		●		
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS EMPRUNTS PRIVÉS DOMINANTE EUR	IVO CAPITAL PARTNERS	IVO EMERGINIG MARKETS CORPORATE	LU1165644672		●	Art. 8	
OBLIGATIONS USD EMPRUNTS D'ETAT	AMUNDI	AMDI US TRE BOND LONG DAT ETF D	LU1407890620		●		
OBLIGATIONS USD EMPRUNTS PRIVÉS	AMUNDI LUX	AMUNDI IS US CORP SRI A- ACC	LU1806494412		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS USD FLEXIBLES	NATIXIS IM	LOOMIS SAYLES MULTISELECTOR	IE00B23XD337		●		
OBLIGATIONS USD HAUT RENDEMENT	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ US HIGH YIELD - AT	LU0795385821		●		
OBLIGATIONS USD HAUT RENDEMENT	AMUNDI	AMUNDI USD HY CORP BD ESG ETF D	LU1435356149		●	Art. 8	
OBLIGATIONS USD HAUT RENDEMENT	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FIDELITY US HIGH YIELD FUND	LU0261953904		●	Art. 8	
OBLIGATIONS USD HAUT RENDEMENT	JP MORGAN AM EUROPE	JPM GLOBAL HIGH YIELD BOND A	LU0108415935		●		
TRADING - LEVERAGED/INVERSE ACTIONS	AMUNDI	AMUNDI CAC 40 DAI -2X INV UC ETF	FR0010411884		●		
TRADING - LEVERAGED/INVERSE ACTIONS	AMUNDI	AMUNDI CAC 40 DAILY INVERSE ETF	FR0010591362		●		
TRADING - LEVERAGED/INVERSE ACTIONS	AMUNDI	AMUNDI CAC40 DAI 2X LEVERAGE ETF	FR0010592014		●		
TRADING - LEVERAGED/INVERSE ACTIONS	AMUNDI	AMUNDI EUR STO 50 DAI 2X LEVERAG	FR0010468983		●		
TRADING - LEVERAGED/INVERSE ACTIONS	AMUNDI	LYX.PEA NASD. 100D.2XLEV.UC.ETF	FR0010342592		●		
TRADING - LEVERAGED/INVERSE OBLIGATIONS	AMUNDI	AMUNDI GERMAN BUND DAI -2X INV E	FR0010869578		●		

SURAVENIR
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

Siège social : 232, rue Général Paulet
BP 103 - 29802 Brest Cedex 9

Société mixte régie par le Code des Assurances
SIREN 330 033 127 RCS BREST

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital entièrement libéré de 1 235.000.000 euros.

SURAVENIR est une société soumise au contrôle de
l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
(4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9).

HEDIOS
GESTION PRIVÉE

Hedios Patrimoine - Intermédiaire en assurance
N° ORIAS 07 005 142 - SA au capital de 1.011.724 €
RCS Paris 482 847 096

7, rue de la Bourse - 75002 Paris

www.hedios-life.com

Réf. 5414-1 (03/2025)